



Syndicat
CHÈRE DON ISAC

L'EAU VÉCUE PAR TOUS SUR LE TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Photo de couverture

L'EAU VÉCUE PAR TOUS SUR LE TERRITOIRE

*Visite de terrain sur les travaux milieux aquatiques avec la Conmmunauté de Communes de Nozay
Travaux sur Puceul - mai 2023*

**« L'eau, source de vie,
peut être aussi source de paix »**

Proverbe persan

Syndicat Chère Don Isac
Rapport d'activité 2023
Directeur de la publication : Didier Pécot
Conception : Syndicat Chère Don Isac
© Photos et illustrations, sauf mentions contraires :
Syndicat Chère Don Isac, tous droits réservés
Impression : Imprimerie Castel, Châteaubriant –
Juin 2024
*Rapport d'activité imprimé
sur un papier écogéré.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SENS
CONFIANCE
NOS VALEURS
ESPRIT D'ÉQUIPE
COHÉSION
COHÉRENCE

NOTRE RAISON D'ÊTRE

**L'EAU VÉCUE PAR TOUS
SUR LE TERRITOIRE**

«NOUS EXISTONS POUR ASSURER **LA DURABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES ACTIVITÉS HUMAINES** EN VUE DE **PRÉSERVER L'EAU, NOTRE RESSOURCE VITALE.**
POUR CELA, NOUS CRÉONS UNE **DYNAMIQUE COLLECTIVE DE PROXIMITÉ** AFIN DE **TRAVAILLER SOLIDAIREMENT AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE** À LA RÉUSSITE DE CET OBJECTIF.
AINSI, NOUS PARVIENDRONS À UNE VÉRITABLE **CULTURE COMMUNE DE L'EAU.**»



FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT
L'EAU et sa BIODIVERSITÉ

Des états
Une Aquilpe
Des missions

62

Le Syndicat Chère Don Isaac
et son territoire

Légende

- Cours d'eau
- La Vallée
- Bâtiements, zones d'habitat, zone de la ville
- Zones d'habitat isolées de la ville
- Forêt
- Rivière
- All. 20 m

ANIMATION SENSIBILISATION - FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT
Nozay, juin 2023

SOMMAIRE

Introduction	Le mot du président	6
Hommage à Michel Poupart		6
Partie 1	Présentation générale	7
	<i>Interviews des 5 vices-président.e.s</i>	7
	<i>Territoire et organisation</i>	8
	<i>Témoignages d'élus référents communaux</i>	9
	<i>Les enjeux de l'eau sur le territoire</i>	10
Partie 2	Présentation du contrat territorial 2023-2025	12
	<i>Le contrat en un coup d'œil</i>	12
	<i>Missions</i>	15
Partie 3	Mise en œuvre du contrat territorial	16
	<i>Cartographie des actions</i>	16
	<i>Introduction</i>	17
	<i>Bilan des missions par thématique :</i>	
	<i>Milieus aquatiques</i>	18
	<i>Bocage</i>	24
	<i>Agriculture</i>	29
	<i>Collectivités</i>	32
	<i>Communication</i>	36
	<i>Sensibilisation</i>	38
Partie 4	Budget et financement	41
Partie 5	Analyse, bilan, perspectives	43

EDITO

Impulser des espaces de dialogue avec tous les acteurs

« Le rapport d'activité que vous allez découvrir témoigne de la multiplicité des actions menées en 2023 par le syndicat Chère Don Isac (SCDI) par les équipes et les élus fortement impliqués pour les enjeux de l'eau sur notre territoire. Reconnu chef de file pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de la biodiversité et de la quantité d'eau, le syndicat Chère Don Isac œuvre au quotidien au plus près des acteurs avec toujours la même ambition de reconquête du bon état écologique de nos cours d'eau.

Je tiens à souligner l'implication en constante progression du SCDI auprès de nos collectivités membres dans une approche transversale de l'eau et de l'urbanisme. Cette expertise du syndicat est aujourd'hui appréciée et reconnue localement par les élus. Nous mesurons toute l'importance d'accompagner les élus au plus près, sans ingérence de notre part dans des projets portés sur leurs territoires avec des enjeux eau et d'acceptabilité par les habitants. Nous serons à leurs côtés avec une pertinence de terrain et d'actions.

L'année 2023 a mis en exergue la forte demande de dialogue territorial, qui, de mon point de vue, ne pourra se construire qu'avec des prérequis bien établis, de diagnostic partagé, d'écoute et de définition des priorités d'usages.

L'actualité récente dans le domaine de l'agriculture, légitimement inquiète sur son devenir économique, illustre parfaitement l'impérieuse nécessité d'expliquer, de convaincre, d'accompagner des femmes et des hommes dans la mise en œuvre de systèmes d'exploitation plus résilients garantissant un revenu et le respect de l'environnement. De même, les débats actuellement soumis aux décideurs nationaux et européens de convenir d'accords de libre échange plus équilibrés et plus vertueux, devront impulser ces mutations primordiales vers les transitions économiques, sociales et environnementales.

Remerciements à tous nos membres, nos financeurs (AELB, les régions Bretagne et Pays de la Loire et départements 35 et 44), nos partenaires (EPTB Eaux et Vilaine, fédérations de pêche et organisations professionnelles agricoles), les agents et les élus du syndicat.

Cette année encore le syndicat a profité de la journée mondiale de l'eau pour faire découvrir ses missions en faveur de l'eau, des milieux aquatiques, du bocage et de la biodiversité. La thématique choisie était « L'Eau pour la Paix ». « Pertinence des mots dans un contexte de tension internationale où la dépendance d'accès à l'eau sera un défi majeur pour les peuples.

Bien à vous. »

Didier PÉCOT
Maire de Sévérac et président du Syndicat Chère Don Isac



Hommage à Michel POUPART

« Michel nous a quittés le 10 août 2023. Homme engagé en tant que maire de La Chapelle-Glain, Vice-président de la Communauté de Communes de Chateaubriant Derval, du Syndicat Chère Don Isac et de l'EPTB Eaux et Vilaine. Michel était un homme attachant, de dialogue et de la recherche du compromis. Il a marqué de son empreinte les collectivités dans lesquelles il s'est investi.

En 2018, il a co-présidé le comité de pilotage pour la fusion des syndicats du Don, de la Chère et de l'Isac. Deux années consacrées à construire un projet avec huit intercommunalités qui se découvriraient pour certaines, afin d'assurer la protection de notre bien commun, l'eau.

Convaincu très rapidement du bien fondé de fusionner les structures de bassin versant pour plus d'efficacité, il fût persuadé de la nécessité de conserver la proximité avec l'ensemble des élus des intercommunalités et des communes.

Elu premier vice-président du Syndicat en 2020 avec pour mission le lien avec les collectivités, il a contribué à l'installation d'une gouvernance dynamique, en bonne synergie avec les agents, en apportant sa clairvoyance et sa pertinence dans les décisions à prendre. Homme de terrain et de conviction, il a su dès 2021 s'illustrer dans un programme remarquable de plantation bocagère dans sa commune en impliquant tous les acteurs locaux.

Merci Michel.

Toutes nos pensées vont à sa femme et sa famille. »

INTERVIEWS DES 5 VICES-PRÉSIDENT.E.S

Lors de l'élection du bureau en 2020, il a été fait le choix de désigner des Vices-Président.e-s thématiques, représentant les principaux EPCI membres.

J'ai rejoint, cette année 2023, le syndicat Chère Don Isac, à la suite de mon élection en qualité de Vice-Présidente. Au fil des mois, j'ai pris mes marques. J'ai découvert une structure de bassin versant où l'esprit d'équipe n'est pas un vain mot. L'implication des techniciennes et techniciens, leur dynamisme et leur professionnalisme est une aide précieuse pour tous les élus. C'est un appui fondamental dans l'exercice de notre mandat.

Dans nos territoires que nous pensions préservés, le changement climatique nous rappelle que la ressource en eau peut manquer ou être altérée. L'eau est un bien commun. Chaque jour, nous nous mobilisons pour sensibiliser tous les publics à la qualité et à la quantité de l'eau présente dans nos rivières.

Christine CHEVALIER

Conseillère municipale de Sucé-sur-Erdre. Vice-Présidente en charge de la gestion de l'eau à la Communauté de commune d'Erdre et Gesvres. Vice-Présidente au Syndicat déléguée à la qualité et à la quantité d'eau.

Je siége au SCDI depuis la fusion des trois syndicats en tant que délégué au côté de Michel Poupart, collègue à la CCCD avec qui j'avais beaucoup de complicité. À la suite de son décès en août 2023, j'ai été nommé vice-président en charge de l'environnement à la CCCD puis vice-président au SCDI, en novembre dernier, en charge des relations avec les collectivités. Je représente également le Syndicat à l'EPTB Eaux et Vilaine. Cet engagement traduit ma volonté de poursuivre le travail initié par Michel et le SCDI en gardant le cap qui est fixé tout en restant à l'écoute des collectivités. Je n'ai pas toutes les compétences de Michel ni la connaissance de tous les dossiers, néanmoins je m'appuierai sur la belle équipe technique et également sur mes collègues élus au Comité syndical afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des masses d'eau de notre très beau territoire.

Sébastien CROSSOUARD

Maire de Grand-Auverné, Vice-Président Environnement à la Communauté de Commune de Châteaubriant-Derval (CCCD) et Vice-Président au Syndicat délégué aux relations avec les Collectivités

Mes motivations sont nombreuses. Les haies que l'on plante aujourd'hui vont participer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de notre cadre de vie. Demain, elles seront aussi un atout pour le territoire par leur valorisation en paillage et en production d'énergie. Je félicite les agents du Syndicat qui portent ces actions ! Les règles changent à mon sens trop souvent. C'est de plus en plus difficile à gérer. Malgré tout, plus de 16 km de haies bocagères ont été plantées en 2023 ! Tout cela est rendu possible grâce à leur motivation et à tous les agriculteurs qui se rendent compte que le bocage est important. Je souhaite que cela continue. Car les haies sont une richesse pour la biodiversité mais aussi pour celles et ceux qui les entretiennent.

Christian LEMÉE

Maire de Théhillac. Vice-Président au Syndicat en charge de l'agriculture et du bocage.

Dans la continuité de l'année précédente, les travaux hydromorphologiques se poursuivent sur les bassins de la Chère, du Don et de l'Isac. Les études réalisées ont débouché sur des réalisations pérennes. Pour la lutte contre la jussie, en référence à des expérimentations faites dans d'autres territoires, cette opération sur le Don ne se fera pas par arrachage mais par encerclement de la zone concertée par des pieux et du fagotage. La technique de restauration passive sur l'aval du ruisseau du Beaumont, technique moins invasive pour le milieu, a permis d'éviter les impacts mécaniques sur la zone humide et a permis à l'eau grâce à la force du courant de façonner son lit naturellement. La restructuration de plans d'eaux illégaux ainsi que les aménagements connexes concernant les lits de cours d'eau qui les jouxtent ont été menés à bien au cours de cette année 2023. Ce sont des opérations, qui se déroulent avec un temps long, pour rétablir la qualité de l'eau que nous recherchons.

Jean-François RICARD

Adjoint au maire de Blain, Vice-Président au Syndicat en charge des milieux aquatiques.

La communication et la sensibilisation permettent d'assurer le lien, de matérialiser et rendre visible les actions du syndicat. Agir, sensibiliser et communiquer sont indissociables pour donner du sens à notre action et avoir un réel impact. Dans la logique de la stratégie élaborée lors de la fusion des 3 syndicats en matière de sensibilisation, l'année 2023 aura été ponctuée par la continuité des actions engagées. Nous avons également initié des actions afin de renforcer nos échanges avec nos EPCI membres. Sur le volet communication, Amélie nous a rejoint en fin d'année pour nous permettre de continuer de conduire nos actions de façon percutante et structurée. L'enjeu de communication est essentiel pour illustrer l'urgence d'agir afin de placer la gestion de l'eau au coeur de l'aménagement durable des territoires.

Marie-Alexy LEFEUVRE

Maire de Saffré. Vice-Présidente au Syndicat en charge de la communication et de la sensibilisation.

BUREAU SYNDICAL

Christian Lemée, Sébastien Crossouard, Marie-Alexy Lefeuvre, Christine Chevalier, Jean-François Ricard, Didier Pécot et Philippe Brizard

TERRITOIRE ET ORGANISATION



Instance décisionnaire, le comité syndical (22 délégués) est composé d'un bureau et d'un président (neuf membres) afin de gérer la partie opérationnelle et la gestion courante de la structure.

Chaque EPCI membre dispose d'un nombre de sièges et de voix rapportés au nombre d'habitants et à la superficie (ha) des bassins versants qu'elles occupent.

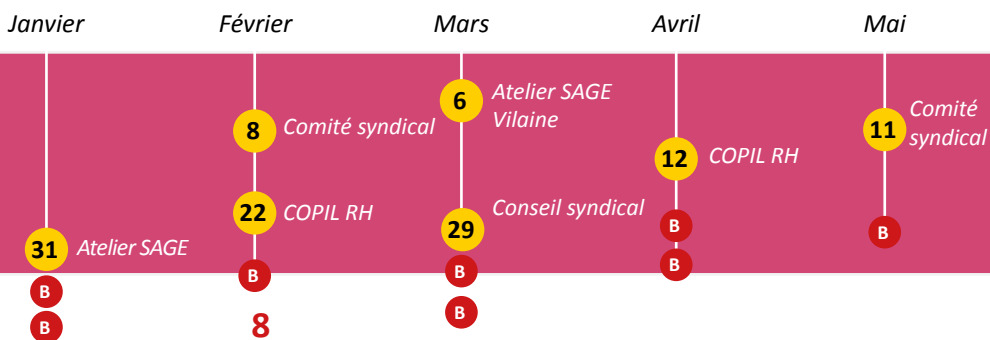


Organisation : 5 arrivées et 1 changement de poste.

En 2023, le pôle animation, transversalité, communication a vu l'arrivée de 2 personnes : Cindy Gautier en mars et Amélie Richard (40%) en novembre. Ainsi que d'Hélène Bouille en mars aussi anciennement animatrice bocage au sein du syndicat. Clara Mazimann est arrivée au pôle bocage pour la remplacer en janvier et Aëlig Thomas sur un poste d'animateur agricole bocage. Clément Denarnaud est arrivé dans l'équipe Milieux Aquatiques en février.

TEMPS FORTS Gouvernance 2023

B = BUREAU



TÉMOIGNAGES D'ÉLUS RÉFÉRENTS COMMUNAUX

INVENTAIRE ZONES HUMIDES

« En juillet 2021, la commune de Saint-Vincent-des-Landes s'est engagée à réaliser la mise à jour de son inventaire des zones humides qui datait de 2008. Cette démarche portée avec le Syndicat Chère Don Isac et réalisée par le bureau d'études EF Etudes s'est déroulée sur plusieurs mois pour se terminer fin 2023. Avec le maire, Alain Rabu, nous avons réactivé le groupe communal « Inventaire des haies bocagères ». Très impliqués, les membres - élus, personnel communal, exploitants agricoles, membres d'associations environnementales et de chasse et ancien agriculteur - ont participé à plusieurs réunions, dont certaines auxquelles étaient conviés l'ensemble des agriculteurs exploitant des terres sur la commune. Les objectifs de cet inventaire sont notamment de l'intégrer aux documents d'urbanisme lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme et aussi de mieux connaître les zones humides sur le territoire communal pour mieux les protéger et contribuer ainsi à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le groupe communal va à nouveau être mis à contribution, au cours de l'année 2024, pour permettre au Syndicat Chère Don Isac d'élaborer et de mettre en place un programme d'actions sur les mares. »

Patricia FRÉOUR

1^{ère} adjointe au maire de Saint-Vincent-des-Landes, déléguée à l'agriculture et référente du Syndicat Chère Don Isac

INVENTAIRE BOCAGER

« Initié par Monsieur le Maire en partenariat avec le Syndicat Chère Don Isac ainsi que le bureau d'études ENVOLIS, l'inventaire bocager de notre commune a pris la forme d'une carte sur fond de photos satellites où figurent de façon précise : les arbres isolés, les alignements d'arbres, les haies et les bosquets... Notre groupe de travail s'est réuni plusieurs fois dans l'année 2023 afin de valider les différentes étapes de la démarche : pré-localisation des éléments bocagers, phase terrain, consultation des habitants et finalement rédaction d'un diagnostic et d'un règlement de protection. Nous pouvons désormais répondre aux habitants, sous couvert d'un règlement municipal, sur toutes les questions d'entretien et de compensation éventuelle pour les demandes d'arrachages et de suppressions de haies ou d'arbres isolés mais aussi pour la réalisation de nouvelles plantations. »

Philippe MARCHAND

Conseiller municipal de Mouais et élu référent du Syndicat Chère Don Isac

TRAVAUX BASSE VALLÉE SUR LA PROBLÉMATIQUE « JUSSIE »

« La lutte contre la jussie, espèce exotique envahissante, est une vraie problématique sur la basse Vallée du Don à Massérac. En effet le SCDI a mis en place depuis plusieurs années un arrachage mécanique et manuel avec un coût important et malheureusement sans résultats lié à la largeur et l'envasement du Don sur cette portion de la rivière. Un programme d'essais a été mis en place avec des travaux en 2023. Le but est de diminuer la largeur du Don, d'augmenter son débit par une barrière de pieux et installation de fagots de saules. Le tout est de trouver une solution pérenne afin de retrouver une rivière navigable pour tous les acteurs (chasseurs, pêcheurs, balades en canoé, etc...) et de lutter contre ce fléau qui se nomme : jussie. »

Régis CLAVIER

Premier adjoint à la ville de Massérac et élu référent communal du Syndicat Chère Don Isac

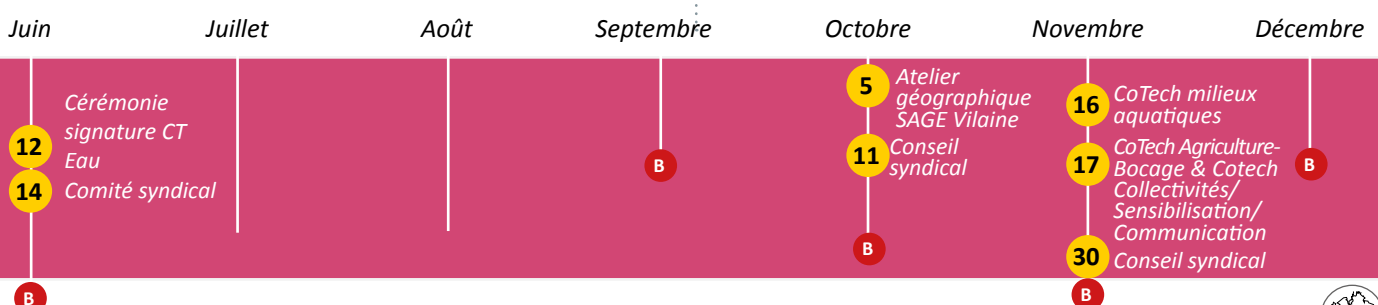
TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES

« Sur la commune de Saffré, le Syndicat Chère Don Isac a réalisé des travaux sur les affluents de l'Isac. Ceux-ci se sont déroulés en amont du bourg de Saffré, sur le bassin versant du captage d'eau potable, dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau, la qualité de l'eau, mais aussi de participer au ralentissement de l'eau lors de précipitations importantes.

Ces travaux ont consisté à recharger le lit de certains ruisseaux, de les reméandrer également... Nous avons constaté un effet positif de ces travaux sur les inondations durant l'hiver que nous venons de vivre avec des pluies conséquentes. Concernant la qualité de l'eau, nous devons être plus patients, l'effet positif sera plus lent. En 2024, ces travaux se poursuivront sur la commune »

Patrick LORENT

Conseiller municipal de Saffré, délégué à l'agriculture, au parc matériel communal et élu référent du Syndicat Chère Don Isac



LES ENJEUX DE L'EAU

Etats de la ressource et impacts

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La définition d'une stratégie de suivi de la qualité de l'eau en 2023 a constitué une étape clé pour établir un état zéro des masses d'eau et apprécier ponctuellement l'impact des actions du Syndicat. Le programme s'appuie sur des suivis calendaires, hors périodes de crues et d'assecs, de 10 masses d'eau (11 stations de référence). La physico-chimie de base et plus d'une quarantaine de pesticides communément retrouvés dans les eaux seront quantifiés. En fin de campagne, il sera possible d'interpréter les résultats. L'objectif de l'analyse globale n'est pas de faire un bilan exhaustif en matière de pollution mais bien de spécifier la situation sur les bassins de la Chère, du Don et de l'Isac.



Le Syndicat s'appuiera sur l'expertise d'Eaux & Vilaine et le laboratoire CARSO pour effectuer les prélèvements.

PESTICIDES : OU EN SOMMES-NOUS ?

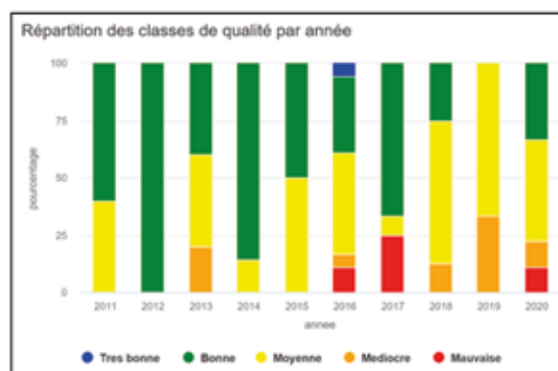
L'état des lieux du SDAGE de 2017 a montré que les bassins de la Chère, du Don et de l'Isac présentaient tous un dépassement de seuil de conformité sur le paramètre pesticides. Ceux-ci sont reconnus dans la Directive européenne cadre sur l'Eau (DCE) comme présentant un risque significatif pour l'environnement aquatique et ses usages. Le Syndicat oeuvre pour reconquérir la qualité de l'eau dans tous ces volets d'actions et mène un programme d'actions de lutte contre les transferts via les actions Agriculture et Bocage.

L'usage des pesticides : La loi Labbé interdit depuis 2017 aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et voiries accessibles ou ouverts au public. Au 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'est étendue aux particuliers. Depuis 2022, les cimetières et terrains de sport sont tous concernés par l'interdiction. **Aujourd'hui, on estime que 90% des pesticides ont un usage agricole, les agriculteurs étant par conséquent les premières victimes des effets négatifs des pesticides sur la santé.**

LE TRANSFERT DES PESTICIDES DANS LES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

Dans notre secteur, l'élevage domine encore largement, et la présence de prairies qui ne nécessitent pas ou peu de traitement montre donc un usage de produits phytosanitaires plus modéré que dans certaines régions céréalières ou viticoles. Toutefois, certaines molécules encore fréquemment utilisées présentent un caractère persistant et très soluble dans l'eau, ce qui explique les dépassements des limites réglementaires.

La plupart des molécules retrouvées sont des métabolites (résidus de biodégradation de matière active) et sont issues d'herbicides à mode d'action racinaire, solubles dans l'eau. Une grande partie des produits phytosanitaires, notamment les fongicides, ne sont pas solubles et se fixent aux particules du sol. A l'échelle des bassins de la Chère, du Don et de l'Isac en 2020, les pesticides déclassaient la qualité de l'eau, comme présenté sur le graphique ci-contre.



Source : <http://apps.datalab.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/qualite-des-eaux/>

→ Les pesticides ne sont pas les seules causes de dégradation des cours d'eau : l'altération de la qualité des eaux se fait aussi par les nitrates, le phosphore, les rejets de l'assainissement et les espèces invasives.

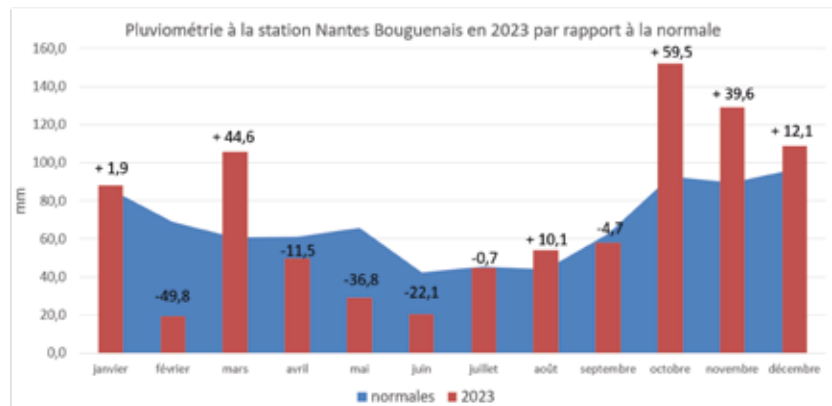
GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Une année 2023 plus chaude et plus pluvieuse

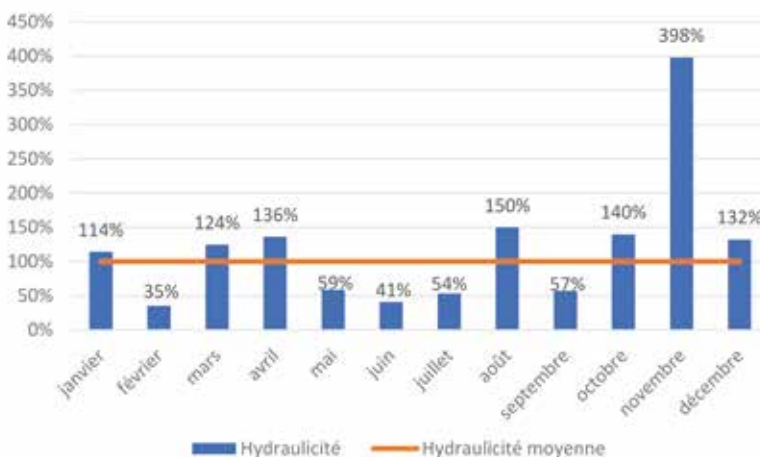
Sur l'année 2023, la station météorologique de Nantes a enregistré 859 mm de précipitation, ce qui est **excédentaire de 42.2 mm par rapport à la normale (+5%)**. Mais si nous nous concentrons sur la répartition des précipitations sur l'année (voir figure ci-dessous), nous observons qu'elles sont largement excédentaires à l'automne/hiver et déficitaires au printemps/été.

Cette année pluviométrique semble correspondre aux projections climatiques de Météo France, avec un cumul annuel qui n'évolue pas ou peu. On constate cependant une augmentation des cumuls hivernaux et en revanche des baisses de cumuls estivaux.

En effet, sur la saison d'étiage (allant d'avril à septembre) il n'est tombé que 256 mm au lieu de 321 mm (-20%), tandis que sur les autres mois (de septembre à mars), 552mm sont tombés, contre 495mm en moyenne (+12%).



Hydraulicité de la Chère à Derval sur l'année 2023



La disparité temporelle des pluies n'a pas été sans conséquence sur les débits des cours d'eau. À l'année, le débit moyen de la Chère à Derval a été excédentaire de 20% par rapport à la normale.

À l'image des précipitations sur l'année, on observe une grande disparité de l'hydraulicité (rapport entre le débit mesuré et le débit normal) entre les mois, avec un mois de juin, où la Chère est à 40% de son débit normal, et **un mois de novembre, où elle se retrouve à près de 400% de son débit normal.**

Concernant les températures, la station de Nantes-Bouguenais a enregistré une température moyenne de 14,3°C sur l'année 2023, ce qui est **supérieur de 1,8°C à la normale d'une année (12,5°C)**, avec des records battus pour des températures mensuelles le 9 septembre (35,4 °C) et le 9 octobre (30,4 °C).

Ces fortes températures et le déficit hydrique estival ont entraîné plusieurs jours de restrictions sur l'usage de l'eau potable et des eaux superficielles, avec la publication de nombreux arrêtés sécheresse.



PARTIE 2 | Présentation du Contrat Territorial Eau 2023-2025

LE CONTRAT EN UN COUP D'ŒIL

Un second contrat qui monte en ambition

En 2022, le Syndicat, en lien avec les partenaires financiers et techniques, a mis à jour le programme d'actions prévu pour le second contrat. Ce programme ajusté a pris en compte le bilan du précédent contrat et les opportunités qui se présentaient sur notre territoire, tout en répondant à la stratégie et à la feuille de route validées fin 2019.

1 structure porteuse : Syndicat Chère Don Isac.

5 maîtres d'ouvrages associés : Atlantic'eau, Fédération de Pêche de la Loire-Atlantique, Eaux & Vilaine, Départements de la Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine.

5 partenaires financiers principaux : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Régions Pays de la Loire et Bretagne, Départements de la Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine.



UNE GESTION COLLECTIVE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Les grands enjeux du contrat

- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la qualité de l'eau
- Restaurer les milieux

Les solutions possibles

- **Restaurer la continuité écologique** en retrouvant des écoulements diversifiés permettant la libre circulation des poissons et des sédiments
- **Restaurer les cours d'eau** en redonnant un fonctionnement plus naturel
- **Restaurer des zones humides** pour préserver la biodiversité
- **Limiter les transferts de pollutions diffuses** d'origine agricole en plantant des haies, en installant des zones tampons ou en restaurant la végétation au bord des cours d'eau.
- **Accompagner les collectivités** en prenant mieux en compte l'eau dans les politiques d'aménagement
- **Sensibiliser à l'environnement** en facilitant l'appropriation des enjeux par tous les habitants du territoire



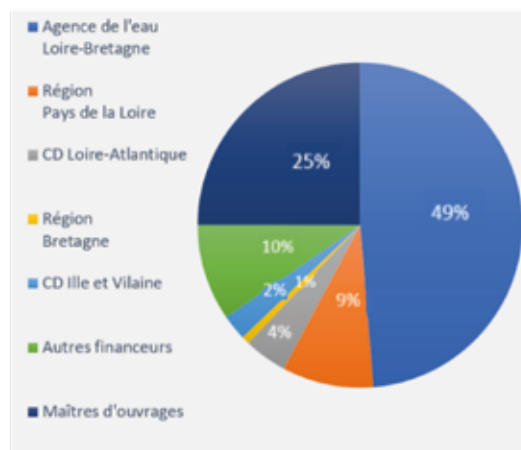
Quelques chiffres

Un programme prévisionnel à **10 943 978 €, sur 3 ans**, se déclinant :

Environ 75% d'aides financières

THEMATIQUE	MONTANT TTC
MILIEUX AQUATIQUES (dont 5 ETP)	6 257 236 €
BOCAGE (dont 2,7 ETP)	2 287 304 €
AGRICULTURE (2,1 ETP)	930 838 €
COLLECTIVITES	359 500 €
SENSIBILISATION	45 000 €
COMMUNICATION	27 000 €
ANIMATION GENERALE, SUIVIS, EVALUATION, BILAN (dont 4 ETP)	1 037 000 €
	10 943 878 €

13 ETP financés dans le cadre du CT Eau pour le syndicat + **0,8** ETP pour Atlantic'eau



LES OBJECTIFS DU PROGRAMME 2023-2025

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau (**77** kms de linéaire sur les masses d'eau prioritaires);
- Réduire l'impact des plans d'eau (études et travaux)
- Lutter contre les plantes invasives
- Restaurer des zones humides (notamment **5** frayères à brochets avec la Fédération de Pêche de Loire-Atlantique)

AGRICOLE

- Réaliser **45** diagnostics « eau et agriculture »
- Promouvoir les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), en Loire-Atlantique, la masse d'eau prioritaire du Don amont et de la Chère amont ainsi qu'en en Ile-et-Vilaine (sur l'Aron)
- Organiser **6** journées techniques et formations
- Déployer un outil d'aide à la décision pour la gestion quantitative de l'eau (STRAT'EAU, en partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement -CEREMA - et en concertation avec Eaux & Vilaine)
- Poursuivre les actions avec le Syndicat d'eau potable Atlantic'eau sur le captage prioritaire de Saffré, dans le cadre de Charte « Tous InnEauv' acteurs »

BOCAGE

- Préserver le maillage existant et intégrer le bocage dans les documents d'urbanisme
- Restaurer le maillage bocager (**33** km de linéaires et **2000** arbres en agroforesterie)
- Sensibiliser aux intérêts du bocage avec des journées techniques (**5** prévues)
- Gérer et valoriser nos ressources bocagères (avec la filière Bois-Bocage, le CEREMA et les partenaires locaux)

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Mieux intégrer l'eau (et les zones humides) dans l'urbanisme.
- Développer une culture de la sobriété, dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- Suivre la qualité de l'eau.

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- Sensibiliser aux enjeux de l'eau et développer une culture commune de l'eau
- Déployer un programme pédagogique sur l'eau destiné aux écoles primaires (**15** classes/an)

Ce programme a été validé par les différents partenaires financiers début 2023 et a fait l'objet d'une cérémonie de signature le lundi 12 juin 2023 à Plessé.

De gauche à droite (1^{er} plan) : Jean-Luc GREGOIRE (Vice-Président Atlantic'eau), Bernard HAMON (Président FDPPMA 44), Chloé GIRARDOT-MOITIE (Vice-Présidente Conseil Départemental Loire-Atlantique), Morgan PRIOL (Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne), Didier PECOT, (président du Syndicat Chère Don Isac), Marc MAKHLOUF (Sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis), Philippe HENRY (Vice-président de la Région des Pays de la Loire)

Au 2nd plan : Rita SCHLADT (Présidente Pays de Blain Communauté), Claire THEVENIAU (Présidente de la CC de Nozay), Daniel GUILLE (Vice-Président Estuaire et Sillon) Fabrice SANCHEZ (Vice-Président Redon Agglomération), représentants les EPCI membres



Parole aux maîtres d'ouvrages du contrat

► Eaux et Vilaine

L'EPTB Eaux & Vilaine, en co-maîtrise d'ouvrage avec le syndicat Chère Don Isac, s'engage en 2023 dans un diagnostic territorial et une concertation en vue d'établir un règlement d'eau concernant les marais de l'Isac situés entre l'Isac canalisé et la Vilaine (communes de Guenrouët, Fégréac, Théhillac et Sévérac).

Intégrés au site Natura 2000, ces marais présentent un intérêt pour de nombreuses espèces patrimoniales. La colonisation de la jussie sur les parties terrestres y menace cependant l'usage agricole et la biodiversité. L'étude vise à rétablir le dialogue territorial avec les usagers de ce secteur de marais dont la régulation hydraulique dépend d'un vannage de Eaux & Vilaine situé à la confluence de la Vilaine. Les acteurs locaux seront invités à poser un diagnostic dans une démarche collective animée par un prestataire extérieur, et à proposer des solutions visant à sauvegarder les fonctions écologiques, sociales et économiques de ces marais.

► Atlantique'eau

Jean-Luc Grégoire Vice-président d'Atlantique'eau en charge de la politique générale de la ressource en eau



Signée en 2021, la charte «Tous InnEauv'acteurs pour le bassin de Saffré» s'est donnée un objectif ambitieux : le non-recours en 2040 aux produits phytosanitaires de synthèse quel que soit l'usage, agricole ou non agricole. Sa force est de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités territoriales, agriculteurs, mais aussi citoyens. Un quart des agriculteurs du bassin sont engagés dans le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : 17 000 € ont été versés en moyenne en 2023 à chaque ferme ayant adopté des pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau. Les agriculteurs sont en première ligne mais, à travers ces choix de consommation, l'implication de chaque citoyen est indispensable pour la reconquête de la qualité de l'eau.

► Fédération de pêche 44

Dans le cadre du CT Eau Chère Don sac, la Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et l'Association de pêche locale la Gaule Blinoise ont souhaité poursuivre leurs travaux de restauration écologique sur le ruisseau du Pont Serin, initiés en 2015. Le principe prédominant de ces travaux de restauration écologique reste l'amélioration de la structure physique du lit mineur, par la reconstitution de son matelas alluvial, permettant de diversifier les écoulements et les habitats au sein de son lit.



Pour cela, des travaux d'entretien de ripisylve et de terrassement ont été opérés. Ce sont 1600 tonnes de granulats qui ont été installés dans le cours d'eau pour le rendre plus biogène. Le budget total de cette opération s'élève à 80 000 € pour 1.5 km.

Bernard HAMON, Président de la FDPPMA 44 « *Ce projet illustre la participation des pêcheurs à l'effort collectif nécessaire pour la reconquête de la qualité de nos milieux aquatiques au côté des autres acteurs de l'eau du territoire.* »

► Conseil départemental 44

Chaque année, le Département de Loire-Atlantique mène des travaux de lutte contre les espèces végétales envahissantes, sur fonds propres, sur le canal de Nantes à Brest par arrachage manuel ou mécanique.



► Conseil départemental 35

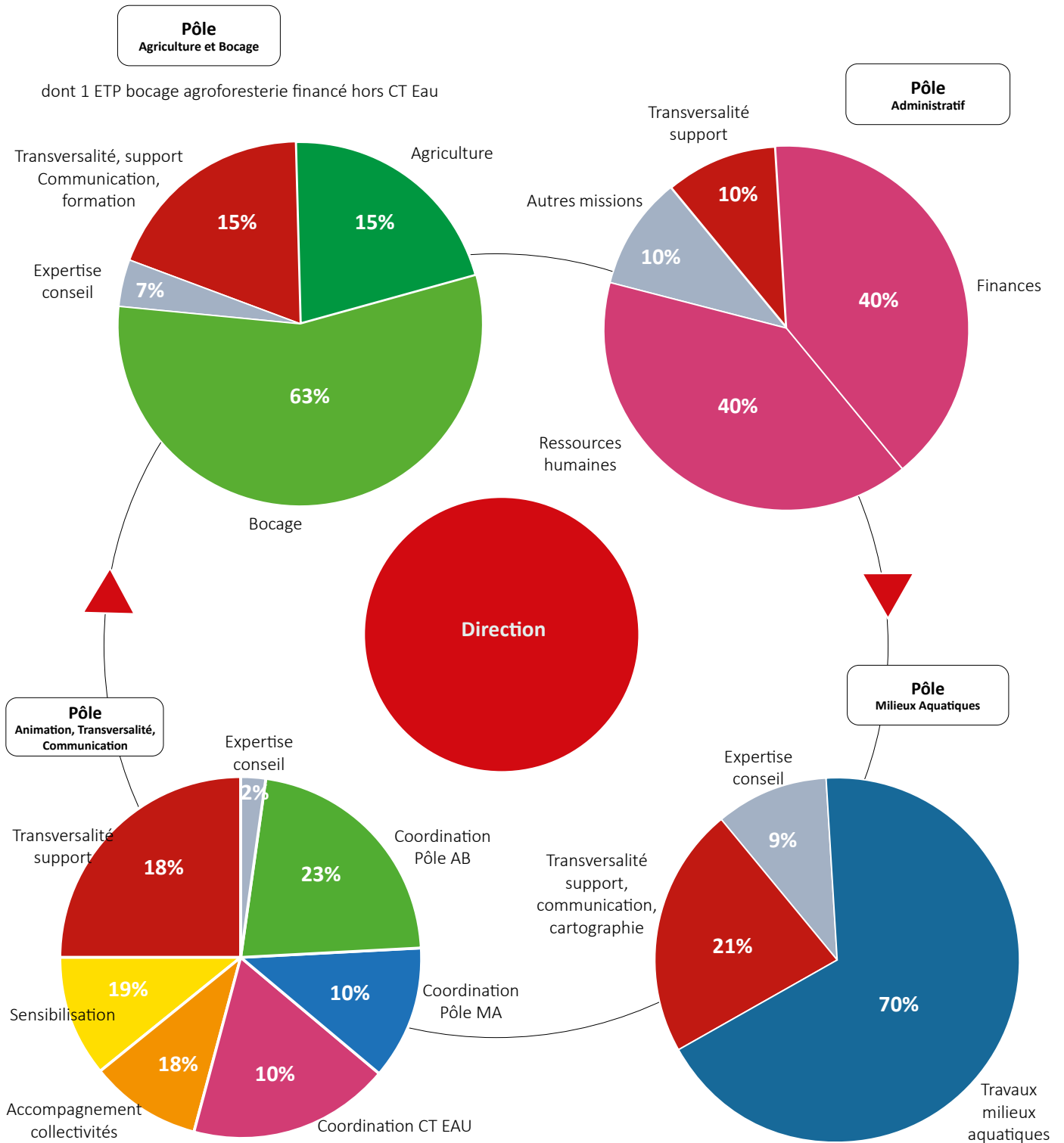
Dans le cadre de ses actions en faveur de l'environnement, le Département a mis en place une politique de restauration de la continuité écologique au niveau de ses ouvrages routiers. Ainsi il va intervenir sur le remplacement d'un pont qui permet le franchissement par la RD 57 du ruisseau de la Pénais (Ercéen-Lamée). Ce pont présente une chute de près de 70 cm totalement infranchissable par les espèces. Dans un 2nd temps, le syndicat viendra restaurer la morphologie du cours d'eau.



MISSIONS

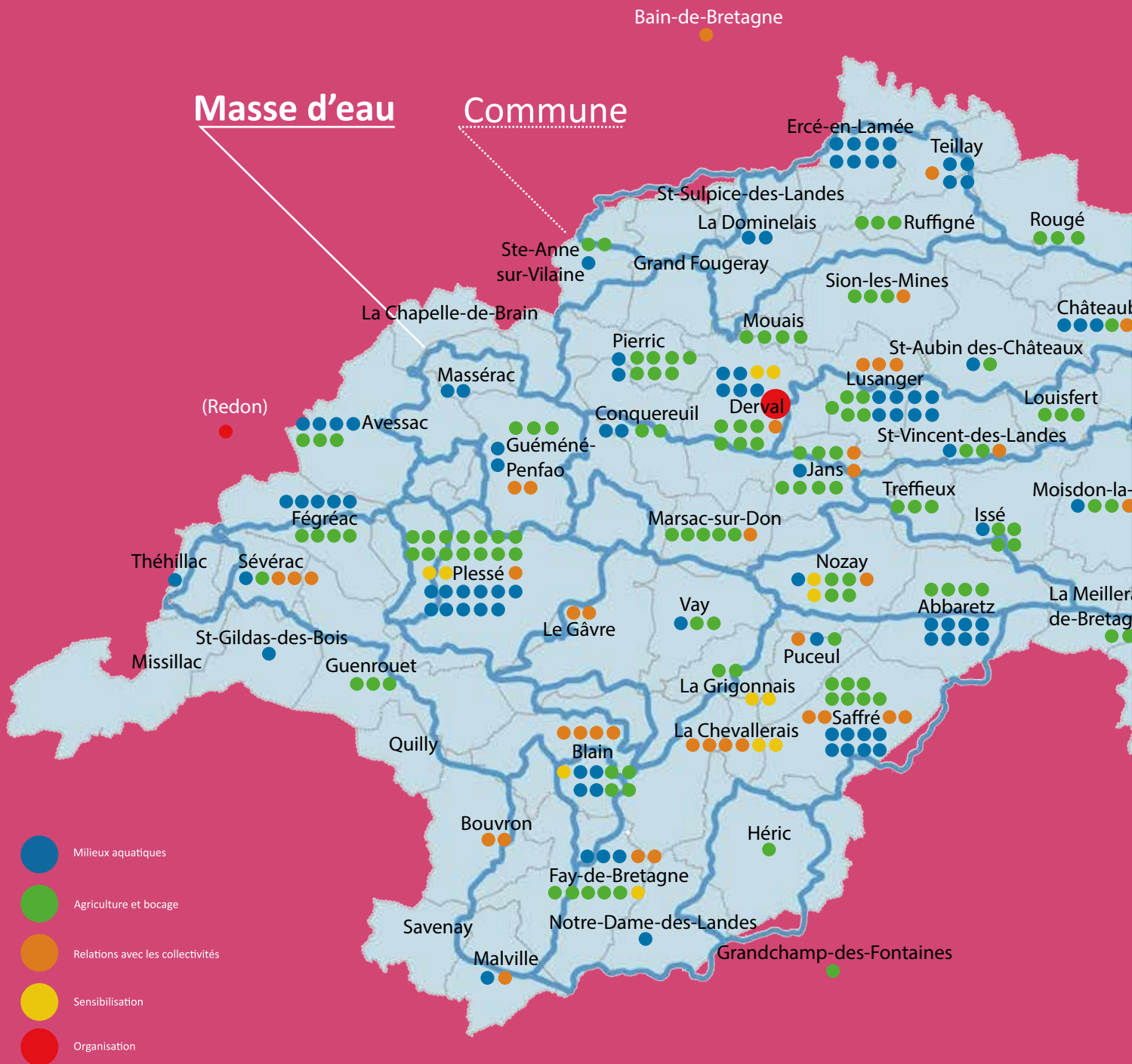
Bilan des missions de l'organisation en 2023

Le poste de chargée de communication n'étant pas financé par le CT Eau, il n'apparaît pas dans la répartition des missions par pôle.



CARTOGRAPHIE DES ACTIONS 2023

Près de 300 actions répertoriées



BILAN DES MISSIONS PAR THÉMATIQUE

+ actions communes avec :
 Financeurs
 État
 EPTB Eaux & Vilaine
 Partenaires
 Autres acteurs

P. 18-23
MILIEUX
AQUATIQUES

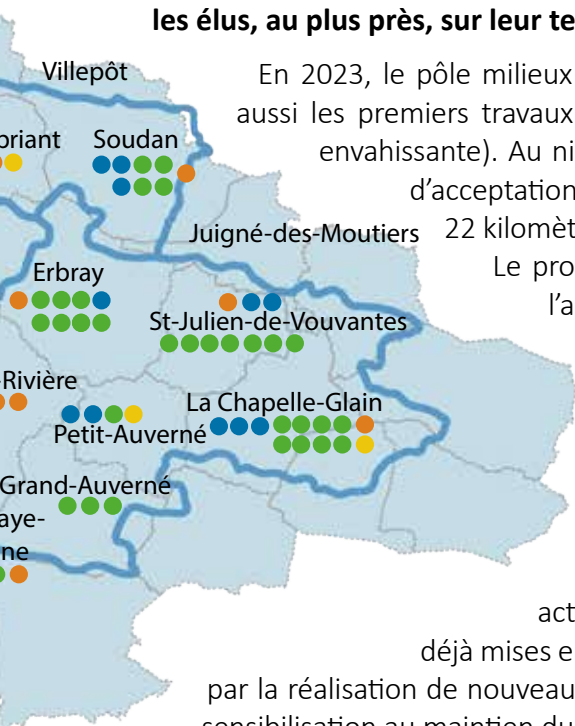
P. 24-31
BOCAGE
& AGRICULTURE

P. 32-35
COLLECTIVITÉS

INTRODUCTION

4^{ème} année d'actions pour le Syndicat Chère Don Isac

Cette nouvelle année marque une période charnière entre la première et la deuxième partie de la feuille de route. Les actions qui visent à améliorer la qualité de l'eau sur notre territoire ont été fructueuses dans tous les domaines du Syndicat. L'expertise des agents est reconnue et ouvre des portes. De plus en plus, nous mesurons l'importance de créer des réseaux, des relais et d'accompagner les élus, au plus près, sur leur territoire.



En 2023, le pôle milieux aquatiques a connu les premiers travaux sur les plans d'eau, mais aussi les premiers travaux expérimentaux de lutte contre la jussie (cette espèce exotique si envahissante). Au niveau des travaux de restauration du lit, nous avons obtenu un taux d'acceptation de plus de 90% ! Le pôle milieux aquatiques est intervenu sur près de 22 kilomètres de cours d'eau (12 communes du territoire concernées).

Le programme d'actions agricoles du Syndicat Chère Don Isac repose sur l'accompagnement des agriculteurs, à la fois individuel et collectif, en s'entourant de l'ensemble des partenaires du territoire. La démarche « eau et agriculture », visant à faire évoluer les systèmes agricoles en faveur de la qualité de l'eau, s'est encore renforcée. De plus, le projet agroenvironnemental et climatique a permis aux agriculteurs du Don amont d'être aidés financièrement pour leurs systèmes respectueux de l'environnement.

Concernant la thématique bocagère, le Syndicat a poursuivi ses actions en faveur du maillage bocager en cohérence avec les dynamiques déjà mises en œuvre. L'accompagnement à la préservation du bocage s'est traduit par la réalisation de nouveaux inventaires bocagers pour couvrir les territoires orphelins et par la sensibilisation au maintien du bocage et à sa gestion pérenne. La restauration du maillage bocager s'est poursuivie, avec l'arrivée du programme France Relance et Liger Bocage. Le pôle a été renforcé avec l'arrivée d'un animateur bocage & agroforesterie supplémentaire.

En mars 2023, la mission d'accompagnement des Collectivités a été pourvue, succédant à une période de vacance de poste. Les premiers temps ont été consacrés à la prise en main des dossiers en cours, un renouvellement des liens avec les collectivités engagées sur ces thématiques afin de favoriser la continuité des actions engagées vers une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire.

Le syndicat continue à porter un programme pédagogique auprès des écoles du territoire et à être présent lors d'événements organisés par les communes notamment.

La mission communication du syndicat se renforce avec l'arrivée d'une chargée de mission (40%) en novembre 2023.

Comités CT Eau en 2023
COTECH milieux aquatiques :
16 novembre
COTECH agriculture bocage :
17 novembre matin
COTECH collectivités, sensibilisation, communication :
17 novembre après-midi
COFIL annuel bilan 2023 & perspectives 2024 : prévu le 14 décembre décalé au 11 janvier 2024

P. 36-37
COMMUNICATION

P. 38-39
SENSIBILISATION

MILIEUX AQUATIQUES

Premiers travaux sur les plans d'eau, premiers travaux expérimentaux de lutte contre la jussie Avec un taux d'acceptation de plus de 90% des travaux de restauration du lit, le pôle milieux aquatiques est intervenu sur près de 22 kilomètres de cours d'eau (12 communes du territoire concernées).



Une équipe qui se stabilise pour mener à bien de nouveaux projets plus ambitieux.

Photo : Travaux de déplacement de lit sur le ruisseau de Beaumont (Le Dresny, Plessé)

RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE ET DE LA CONTINUITÉ

Travaux sur les ruisseaux

Sur le territoire du Syndicat Chère Don Isac, la plupart des cours d'eau ont été recalibrés (élargis, approfondis) et rectifiés (linéarisés). Ces aménagements réalisés par l'homme entraînent des dysfonctionnements (augmentation des inondations, assecs plus précoces et plus longs, chute de la biodiversité ...).

Comme chaque année, le Syndicat réalise différents types de travaux pour améliorer la ressource en eau (qualité et quantité) :

- Entretien de la végétation de manière sélective pour accéder au cours d'eau ;
- Restauration du lit mineur par apport granulométrique, recréation de lit ou encore débusage de cours d'eau ;

21 969 MÈTRES LINÉAIRES (ML) DE COURS D'EAU ONT ÉTÉ RESTAURÉS SUR LES 3 BASSINS VERSANTS



Ruisseau du Perray avant et après travaux (Lusanger)



BV CHERE

Reliquat 2022

- 1 682 ml sur le ruisseau de la Galotière à Lusanger,

Actions 2023

- 1 138 ml sur le ruisseau de l'Étang Neuf à Teillay,
- 1 700 ml sur le ruisseau de la Pénaïs à Ercé-en-Lamée,
- 1 070 ml sur le ruisseau du Pas d'Hin à Derval,

Reporté en 2024

- 1 462 ml sur le ruisseau de l'étang neuf à Teillay,
- 200 ml sur le ruisseau du Has d'Hin à Derval,
- 1 500 ml sur le ruisseau de la Pénaïs à Ercé-en-Lamée,

BV DON

Reliquat 2022

- 3 630 ml à sur le ruisseau de l'étang neuf et ses affluents à Moisdon-la-Rivière

Actions 2023

- 1290 ml Sur un affluent du petit Don à La Chapelle-Glain,
- 1420 ml sur le ruisseau du Perray à Lusanger,
- 1438 ml sur le ruisseau des pautières à Saint-Vincent-des-Landes,
- 2270 ml sur le ruisseau du bourru à Lusanger et Saint-Vincent-des-Landes,

Reporté en 2024 :

- 2 183 ml à sur le petit Don au Petit Auverné,

BV ISAC

Actions 2023 :

- 700 ml sur le Beaumont à Plessé,
- 1 189 ml sur le ruisseau du Courgeon à Blain,
- 2 238 ml sur le ruisseau du Pas-Sicard à Puceul et Saffré,
- 2 204 ml sur le ruisseau du Beaumont à Plessé,

Reporté en 2024 :

- 1 181 ml sur le Beaumont à Plessé,

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE DU DON POUR LUTTER CONTRE LA JUSSIE (MASSÉRAC-AVESSAC)

Au cours de l'été 2023, les premiers travaux de lutte contre cette espèce exotique envahissante ont débuté sur la basse vallée du Don. Un total de 500 m de structure a été mis en place pour la restauration morphologique du cours d'eau afin de lutter contre la jussie (*Ludwigia peploides*). Une double rangée de pieux de châtaignier a été plantée le long des banquettes de jussie, au milieu desquelles ont été fixés des fagots de saules inertes. La structure permettra de retenir les sédiments fins lors de la décrue pour accélérer la sédimentation et la mise hors d'eau de la jussie. Le lit du Don a été réduit de moitié dans les zones les plus larges, ce qui permet d'accélérer les vitesses d'écoulements dans le lit mineur et de limiter la capacité de la jussie à se développer. Derrière la structure, des boutures de saule vivant seront installées pour venir concurrencer la jussie et limiter son accès à la lumière.



INVENTAIRES ESPÈCES PROTÉGÉES, INDICATEURS DE SUIVIS

Tous les ans, le Syndicat fait appel à différents prestataires pour réaliser des inventaires faune-flore au préalable de la réalisation des travaux et des relevés d'indicateurs de suivis avant et après les travaux afin de mettre en évidence la qualité de la restauration du lit mineur sur nos cours d'eau.

2023 EN CHIFFRES

23 691 mètres linéaires (ml) ont été prospectés pour les travaux à venir en 2024

7 911 ml pour le bureau d'études Biosferenn sur la l'Isac,

7 460 ml pour Biophillum sur la Chère

8 320 ml pour Ouest'am sur le Don

Inventaires espèces protégées

La réalisation des inventaires sur les espèces et les habitats naturels protégés est encadrée par la réglementation. Les travaux sur les milieux aquatiques sont réglementés par la nomenclature IOTA (Installation, Ouvrages, Travaux ou Activités soumis à autorisation) ou « nomenclature Loi sur l'eau ». Ils sont soumis à autorisation environnementale et doivent donc faire l'objet d'inventaires faune-flore. Les inventaires sont réalisés l'année précédant les travaux afin de prévenir tout impact négatif de ces derniers sur ces espèces et habitats.

Dans le cas où des espèces protégées sont remarquées, des mesures d'évitement (pouvant aller jusqu'à la modification totale ou partielle des travaux, voire leur annulation) sont appliquées sur les sites concernés. L'objectif est de bien intégrer tous les enjeux des sites afin de définir et dimensionner les travaux adaptés à ces différents enjeux : écologiques et aquatiques.

Indicateurs de suivis des travaux (IPR, MPCE et CarHyCe) et bancarisation

Pour mesurer l'efficacité des travaux de restauration sur la qualité de l'eau, le Syndicat met en place différents suivis biologiques avant et 3 ans après la réalisation des travaux. Ces suivis se basent sur l'analyse de la présence ou l'absence de différentes espèces aquatiques. Le Syndicat fait appel à des prestataires pour la réalisation de plusieurs protocoles scientifiques. L'Indice Poissons Rivière (**IPR**) analyse le peuplement piscicole. L'Indice Invertébrés Multi-Métriques (**MPCE**) analyse les insectes macro-benthiques peuplant le fond des cours d'eau. Après la réalisation des protocoles, le prestataire établit une notation qui témoigne du niveau de la qualité du milieu aquatique sur les sites de restauration. Idéalement, la notation des différents indicateurs doit s'améliorer dans les années suivant les travaux.

Six cours d'eau auraient dû être analysés à l'aide des protocoles IPR et MPCE en 2023. Cependant, un site sur La Chapelle-Glain n'a pas pu l'être analysé car assec au moment du passage des prestataires au mois de juin.

Les 1^{ers} suivis après travaux seront réalisés en 2024.

Toutes les données sont recueillies dans la base de données de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Bilan des suivis biologiques 2023				
BV & Cours d'eau		Etat	IPR	I2M2
Chère	L'Etang neuf	Avant travaux	Mauvais	
	La Pénaïs	Avant travaux		Médiocre
Don	Petit Don	Avant travaux	Mauvais	Médiocre
	Bourru	Avant travaux	Bon	Mauvais
Isac	Pas Sicard	Avant travaux	Très Mauvais	Médiocre

En plus de ces analyses biologiques, un protocole **CarHyCE** (CARactérisation de l'HYdromorphologie des Cours d'Eau) a été réalisé sur 2 secteurs du bassin versant de l'Isac :

- le Courgeon à Blain après travaux de restauration par reméandrage,
- le Beaumont à Plessé avant et après des travaux de déplacement de lit.

Capture d'une anguille pendant un IPR sur le ruisseau de l'Aron



LUTTE CONTRE LES ESPÈCES VÉGÉTALES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

Le Syndicat s'active contre certaines espèces exotiques végétales envahissantes par des campagnes d'arrachage manuel d'herbiers aquatiques. Ces actions, réalisées par l'entreprise Fougère, sont localisées sur le cours principal de la Chère, du Don et de l'Isac. 2024 devra faire l'objet d'une réflexion afin de définir une stratégie efficace, année après année, face aux Espèces Exotiques Envahissantes.

Sur le bassin versant de la Chère :

- **1 000** ml prospectés entre Sainte-Anne-sur-Vilaine et Pierric
- **2,5** jours d'arrachage manuel

La Chère est peu envahie par la jussie, les opérations d'arrachage précoce permettent de préserver le cours d'eau d'une invasion problématique. Sur la commune de Châteaubriant, le Syndicat a réalisé un chantier d'arrachage de myriophylle et de crassule de Helms.

Sur le bassin du Don :

- **32** jours d'arrachage manuel
- **2500** ml de berges ont été prospectés et traités (principalement sur la commune de Conquereuil)
- **1800** ml ont été prospectés et traités sur le site de pêche de Beaujouet à Nozay et son amont
- **1600** ml en préparation des travaux expérimentaux sur la basse vallée du Don sur les communes de Massérac et A vessac

Des pressions devront être maintenues en 2024 sur les sites de 2023 afin d'épuiser à termes les plus importants herbiers de jussie.

Sur le bassin versant de l'Isac :

- 11 jours d'arrachage manuel **4000** ml d'interventions d'arrachage de jussie et myriophylle sur le vieil Isac (Fégréac, Séverac, Guenrouët et Théhillac)

À la suite de différents échanges avec Eaux et Vilaine, le choix a été fait de ne pas intervenir sur les douves des marais en attente des conclusions de l'étude qui débutera en 2024 encadrant les modalités de gestion des niveaux d'eau sur le marais. Le développement des invasives étant tributaires des niveaux d'eau, les opérations d'arrachage seront ciblées en fonction de la stratégie choisie.

RÉDUCTION DE L'IMPACT DES PLANS D'EAU

La stratégie visant à réduire l'impact des plans d'eau sur le territoire depuis le début du CT Eau porte ses fruits. En 2023, le Syndicat a réalisé ses premières suppressions de plans d'eau.

Concernant deux plans d'eau sur la commune de Plessé (**1200 m²** et **3000 m²**), une demande de mise en conformité avec la Loi sur l'Eau a été formulée par les services de l'Etat il y a quelques années. Le Syndicat Chère Don Isac a donc proposé un accompagnement aux propriétaires du site, afin de les orienter techniquement sur les choix qui s'offrent à eux, et d'opérer une restauration écologique des milieux aquatiques et humides présents. Ces travaux d'aménagement ont été réalisés entre juillet et septembre 2023 à la suite d'une étude menée par Biosferenn en 2022.

Travaux réalisés :

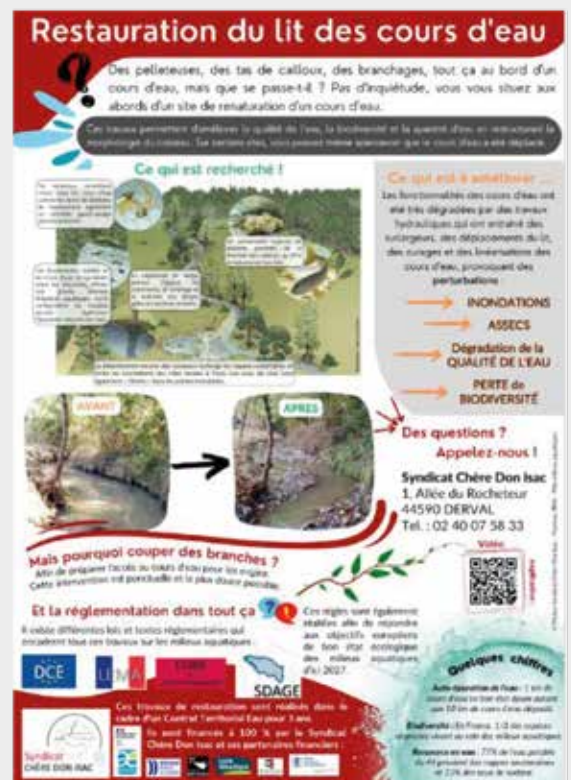
- Remblaiement des **2** étangs avec conservation d'une mare de **980 m²**
- Terrassement du lit majeur et du lit mineur pour le cours d'eau du Bas Village
- Réalisation de **3** petites mares en annexe hydraulique du nouveau cours d'eau.

COMMUNICATION

« Des pelleteuses, des tas de cailloux, des branchages, tout ça au bord d'un cours d'eau, mais que se passe-t-il ? Pas d'inquiétudes, vous vous situez aux abords d'un site de renaturation d'un cours d'eau », voici le slogan que le Syndicat a utilisé en 2023, sur des panneaux de communication, à proximité des travaux, à destination du grand public. Ces panneaux grand format - portrait A2- sont visibles au cours des périodes de travaux milieux aquatiques. Chaque technicien.ne garde son propre panneau pour l'amener sur le chantier, il suit donc les engins et permet aux riverains circulant à proximité de s'assurer que les travaux sont légaux et sans danger pour le milieu tout en apportant des informations sur les bonnes pratiques et l'intérêt d'avoir un cours d'eau naturel en bon état écologique.

D'autres panneaux ont été développés en parallèle, spécifiques à des gros chantiers de reméandrage et de déplacement de lit. Ces derniers resteront sur place au niveau de chaque site de restauration afin de sensibiliser les passants au déplacement du cours d'eau. Ils ont été positionnés sur le cours d'eau de la Boutardière à Abbaretz, sur le Courgeon à Blain et sur le Beaumont à Plessé.

Plus classiquement, le Syndicat a réalisé plusieurs articles de presse ainsi que des articles et insertions dans les bulletins communaux et intercommunaux.



Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant de 34 000 € HT. Avant la phase travaux, les plans d'eau ont été vidangés en mars 2023 et une pêche de sauvetage a été effectuée par la Fédération de pêche de Loire-Atlantique. **Ces aménagements ont permis de restaurer 120 mètres linéaires de cours d'eau et de supprimer 2 plans d'eau en lit majeur et de restaurer la zone humide.**

Un autre plan d'eau a fait l'objet d'une suppression sur le bassin versant de la Chère, sur la commune de La Dominelais. Sur la demande du propriétaire, le technicien a mené l'étude en interne et a réalisé avec l'entreprise BRUNEAU TP la suppression d'un petit étang sur source afin de restaurer la zone humide.



Plan de réalisation des travaux par le bureau d'étude Biosferenn



Remblaiement d'un des plans d'eau pour recréer une zone humide

SIGNALEMENT D'INFRACTIONS

Les techniciens du Syndicat, par leur présence régulière sur le terrain, sont amenés à observer régulièrement des infractions sur les milieux naturels. Une procédure a donc été mise en place afin d'améliorer le suivi et la transmission auprès des services de l'Etat. Depuis 2022, une procédure dématérialisée a été mise en place par la DDTM de Loire-Atlantique. L'ensemble de cette démarche est réalisé en lien avec les élus référents communaux et les partenaires concernés.

Le site de déclaration est accessible à tous via ce lien : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-administratives-commissions-et-consultations/Signalement>

En 2023, 12 infractions ont ainsi été transmises par ce biais. Les principales infractions rencontrées sur le territoire sont des arrachages de haies, rejets directs dans les cours d'eau, comblement de mares, drainages en zones humides ou encore traitements chimiques en bordure de fossés et cours d'eau.

SYSMA

En 2023, SYSMA (SYstèmes de Suivi des Milieux Aquatiques) a reçu plusieurs mises à jour pour faciliter son utilisation sur le terrain. Etienne POUPLARD, technicien milieux aquatiques, a suivi une formation administrateur pour pouvoir utiliser au mieux les nouvelles fonctionnalités de l'outil. L'objectif du Syndicat est d'utiliser le logiciel sur le terrain pour faire l'état des lieux des différents milieux. Ainsi, nous sommes en train d'intégrer à SYSMA un suivi des réseaux annexes (Drains, fossés...) à l'abord de nos zones de travaux. Les indicateurs de suivis avant et après travaux sont aussi ajoutés à la base de données SYSMA pour une meilleure conservation de l'information et une transmission plus facile en cas de changement de technicien. SYSMA permet de stocker et de conserver l'information tout en offrant une facilité d'utilisation sur le terrain pour les techniciens.

EXPERTISE, CONSEILS

Le pôle milieux aquatiques est sollicité tout au long de l'année par des riverains, des particuliers, des élus de communes, d'EPCI mais aussi les services de l'Etat afin d'apporter expertise et conseils sur les bonnes pratiques à adopter pour la gestion des milieux aquatiques. Les demandes portent notamment, sur l'entretien des cours d'eau, la gestion des embâcles, la légalité des plans d'eau, les traversées de cours d'eau...

De plus, le pôle est associé aux réunions de partenaires du territoire qui nécessite l'apport de connaissance : Accompagnement et discussions autour des ouvrages de Guémené-Penfao et Jans, participation à des comités de gestion des marais de l'Isac, EPTB Eaux et Vilaine sur des secteurs à enjeux inondations (Issé, Châteaubriant, Soudan, Blain, Saffré)...

ETUDES

Etudes sur la réduction des impacts des plans d'eau sur le bassin versant de l'Isac

En 2023, le Syndicat a démarré 3 nouvelles études afin de réduire l'impact des plans d'eau sur le territoire :

► **Plan d'eau de Malville** : Plan d'eau communal en lit majeur. Le souhait de la mairie est de le supprimer et de restaurer la zone humide ainsi que les cours d'eau adjacents. L'étude a été confiée à Hydros Solutions en mars 2023 et les travaux se dérouleront en 2024.

► **Plan d'eau du Moulinet à Plessé** : Plan d'eau communal sur cours d'eau de la Basse Marée, appartenant à la mairie. Le souhait de la mairie est de le supprimer et de restaurer la zone humide avec le cours d'eau. Etude encore en cours début 2024 par Biosferenn. Un scénario a été validé par la mairie mais en attente de discussion autour du droit d'eau d'un ouvrage n'appartenant pas à la commune.

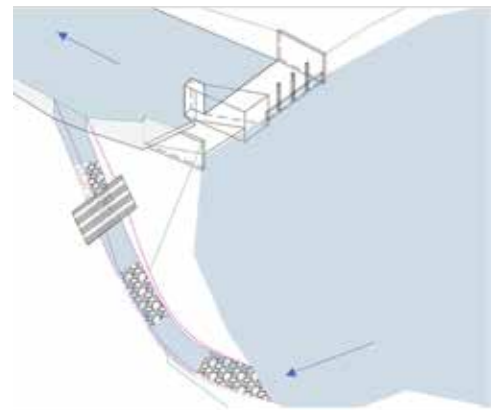
► **Plan d'eau de l'Epinay à Plessé** : Plan d'eau privé faisant l'objet d'une étude de scénarios d'aménagements en lien avec le plan d'eau du Moulinet qui est situé quelques kilomètres en amont. La suppression ou la réduction de la surface en eau n'ont pas été envisagées. L'étude présentera un scénario moins ambitieux en 2024.

Etude d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages de l'Aron sur le bassin versant de la Chère

L'étude a démarré en 2018 par EGIS EAU sur les 4 ouvrages du bassin versant de la Chère classés en liste 2, a pris fin début 2022. Les propriétaires des 2 moulins situés en Ile-et-Vilaine ont été mis en demeure par la DDTM35 de restaurer la continuité écologique avant octobre 2024.

Dans le cadre de cette mise en conformité du moulin de Gault (La Dominelais) et du moulin de Cherhal (Grand-Fougeray), le Syndicat accompagne les propriétaires. Deux prestataires ont été retenus pour proposer des scénarios de restauration.

- Fin 2023 le propriétaire du moulin de Gault a validé le projet d'une rivière de contournement par la rive gauche
- Aucune proposition des 2 scénarios transmis n'a pu encore être retenue par les propriétaires du Moulin de Cherhal. Certains acteurs en lien avec ce sujet ralentissent le bon déroulement de l'étude. L'un des scénarios est plus coûteux et nécessite de l'acquisition foncière. Une nouvelle rencontre avec les propriétaires en présence des services de l'état est prévue.



Vue 3D du projet sur le moulin de Gault

Etude bilan et programmation future sur le bassin versant de la Chère

Fin 2021, une étude, confiée au bureau d'étude SCE, a démarré sur le bassin de la Chère afin de :

- Faire le bilan des actions 2018 et 2019
- Proposer une programmation pour le volet « milieux aquatiques » pour les années 2023 à 2025

Cette étude s'est achevée en septembre 2022 avec le dépôt du dossier de déclaration Loi sur l'Eau.

L'enquête publique liée à la Déclaration d'Intérêt Général s'est déroulée de mai à juin 2023. L'arrêté inter-préfectoral a été signé en octobre 2023.

**BILAN CONTRAT
TERRITORIAL EAU
2020-2022**

Malgré un 1^{er} contrat 2020-2022 marqué par le contexte sanitaire et le processus de fusion, les actions prévues au programme milieux aquatiques ont pu être engagées dans la grande majorité.

Les travaux de restauration du lit mineur ont été l'action la plus importante du Syndicat en termes de moyens humains et financiers (80 % du volet engagé). Plus de 200 riverains ont été rencontrés dans le cadre de ces travaux ; le Syndicat a obtenu plus de 96 % d'acceptation des travaux et a ainsi réalisé 55 kms de restauration !

BOCAGE

Les actions de restauration du bocage se poursuivent en 2023 avec la deuxième version du programme Liger Bocage. Le Syndicat Chère Don Isac accompagne cette année les dernières communes du territoire à la réalisation des inventaires bocagers. Enfin, les actions pour favoriser la valorisation du bocage prennent un nouvel essor avec un partenariat avec le CEREMA.

Le pôle a été renforcé et remanié avec l'arrivée d'un animateur bocage et agricole supplémentaire, d'une nouvelle animatrice bocage et d'une nouvelle responsable de pôle dans un contexte de forte évolution, avec l'arrivée du programme France Relance et Liger Bocage.



Une nouvelle équipe est prête à relever les défis de préservation et de restauration du bocage !

Plantations agroforestières de la journée technique sur Marsac-sur-Don

RESTAURATION DU BOCAGE / LES PLANTATIONS

(2023-2024, suite concertations 2023)

La consolidation du dispositif Liger Bocage pour dynamiser les plantations sur le territoire

Afin d'améliorer le dispositif et l'accompagnement proposé à la plantation, le Syndicat a pris la décision, en 2023, d'encadrer les chantiers de plantations Liger Bocage contrairement au premier dispositif où les agriculteurs avaient la responsabilité d'organiser leurs plantations. Le dispositif est ouvert aux agricultrices et agriculteurs mais aussi aux propriétaires de fonciers agricoles, afin d'accompagner le plus grand nombre à la restauration du bocage.



Plantations sur billon à Saint-Vincent-des-Landes

Ainsi, le Syndicat assure un encadrement des différentes étapes de la phase travaux :

- Les travaux de billonnage et/ou de talutage, assurés par la société BEMA.
- Les travaux d'implantation des plants et des protections, assurés par l'entreprise DERVENN ainsi que par l'entreprise d'insertion Accès-Réagis.
- Les travaux de paillage, assurés par l'association Collectif Bois Bocage 35.

Suite à une cinquantaine de concertations individuelles sur le territoire, le nouvel accompagnement proposé a incité **27 bénéficiaires** à s'engager pour **planter 12,2 km de haies bocagères** sur **19 communes** dont près d'un tiers a été implanté sur billons/talus.

En parallèle de ces 12 km encadrés par le Syndicat, **4,3 km** de haies ont été mises en œuvre par les agriculteurs via le premier dispositif Liger Bocage, soit un total de **16,5 km** de haies bocagères implantées au cours de l'hiver 2023-2024.

Les étapes d'une plantation avec le Syndicat Chère Don Isac

Cette année, 50 concertations se sont déroulées sur le territoire du Syndicat Chère Don Isac. Certains de ces projets n'ont pu aboutir mais la majeure partie des plantations a été accompagnée par le Syndicat Chère Don Isac.

1^{ère} Etape : Les chantiers de billonnage

La plantation sur billon, par rapport à une plantation « à plat » apporte de nombreux avantages. Le relief permet de rallonger le chemin de l'eau, de limiter l'érosion des sols et de favoriser l'infiltration de l'eau dans la parcelle. Etayant les différentes strates de la haie bocagère, le billon permet également d'abriter une plus grande biodiversité.

Cette étape s'est déroulée en deux parties, une première avec le passage d'une charrue forestière permettant la formation du billon et une deuxième étape, le passage d'une pelleteuse, qui a réalisé les finitions des billons (aplanissement des bords et formation des extrémités).

1702 mètres de billons sur le territoire
6 bénéficiaires accompagnés



2^{ème} Etape : Les plantations

Ces plantations ont été assurées par l'entreprise d'insertion Accès Réagis et par l'entreprise en travaux de génie écologique Dervenn. Cette saison de plantation a également été l'occasion de réaliser un chantier participatif avec l'équipe du Syndicat.

Du côté agroforesterie, ce sont 3 projets qui ont vu le jour avec 358 arbres implantés. Parmi ces trois projets agroforestiers, un se trouve dans un système de pâturage dynamique (Nozay), un dans une prairie de fauche (Plessé) et le dernier dans une culture maraîchère (La Chapelle Glain).

12,2 kilomètres de haies plantées (dont 7% des linéaires sont des haies doubles)
27 bénéficiaires



3^{ème} Etape : Le paillage

Pour la majorité des linéaires plantés, le paillage est assuré par l'association Collectif Bois Bocage 35, les jeunes plants bénéficient donc d'une couverture en bois déchiqueté issue de haies gérées durablement. Cela permet de limiter la concurrence des adventices et de garder la fraîcheur en saison estivale.

PRÉSERVATION DU BOCAGE

LES INVENTAIRES BOCAGERS, DIAGNOSTICS ET MESURES DE PROTECTION

Améliorer la connaissance du bocage et le protéger et maintenir les fonctionnalités qu'il assure

La troisième et dernière campagne d'inventaires bocagers a été réalisée en 2023. Cinq communes ont été accompagnées par le Syndicat : La Meilleraye-de-Bretagne, Louisfert, Mouais, Ruffigné et Saint-Julien-de-Vouvantes.

La démarche s'articule en plusieurs étapes :

- Constitution d'un groupe de travail multi acteurs « Groupe Communal Bocage » (GCB) avec des élus, des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, des naturalistes, des randonneurs, etc.
- Pré-localisation des éléments bocagers,
- Inventaire sur le terrain
- Mise en consultation de la carte du bocage en mairie
- Définition des mesures de protection du bocage à l'échelle communale
- Restitution d'un diagnostic, des cartes et d'une synthèse des principaux résultats à la commune



Réunion sur le terrain du Groupe Communal Bocage de la Meilleraye-de-Bretagne

Le Syndicat a animé l'ensemble de la démarche et est garant du bon déroulement des opérations en assurant le respect du cahier des charges du SAGE Vilaine. Le bureau d'études ENVOLIS, retenu à l'issue d'un appel d'offres, a démontré son expertise sur le terrain.

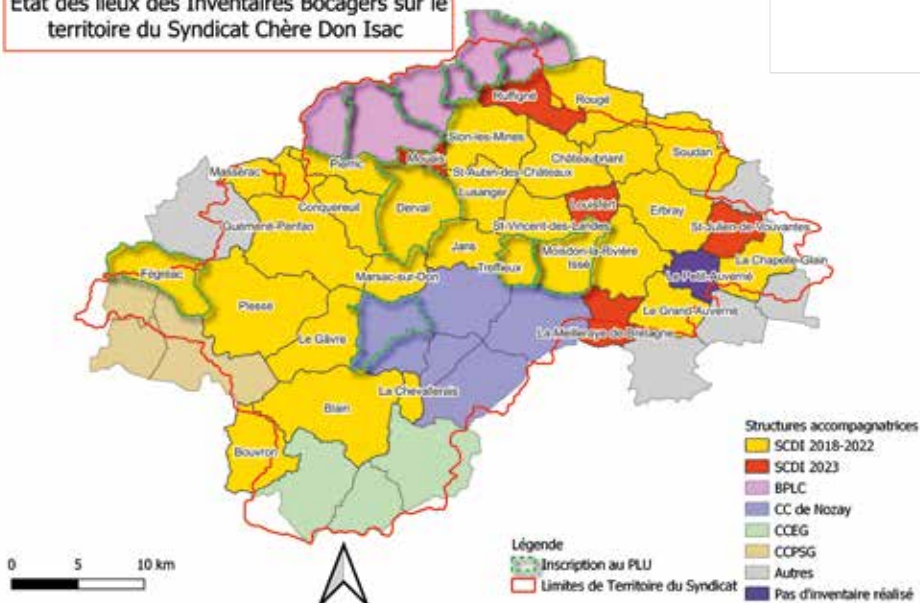
Les mesures de protection du bocage définies avec les GCB seront ensuite intégrées dans les PLU lors des révisions de ces documents d'urbanisme et deviendront alors opposables.

Les chiffres clefs pour cette campagne d'inventaires bocagers :

- **835 km** de haies, soit une densité bocagère moyenne de 75,36 ml/ha
- **2 390 ha** de boisements

En 3 ans, ce sont 25 communes qui ont été accompagnées par le Syndicat. La carte détaille la réalisation des inventaires bocagers sur le territoire et l'intégration de la protection du bocage dans les PLU.

Etat des lieux des Inventaires Bocagers sur le territoire du Syndicat Chère Don Isac



GESTION DURABLE & VALORISATION DU BOCAGE

Au-delà des actions de plantations et de protection, il est essentiel de travailler au maintien du bocage existant.

Constats :

- Des pratiques d'entretien souvent inadaptées, impactant l'état et la viabilité des haies bocagères,
- Des haies souvent perçues comme une gêne et une charge économique tant pour les agriculteurs que pour les collectivités, sans valorisation des produits issus de ces entretiens,
- Des expériences locales positives démontrant différentes possibilités de gérer et valoriser les haies.

Enjeux pour le Syndicat :

- Pérenniser le bocage existant afin qu'il puisse assurer les nombreux services écosystémiques essentiels au territoire.
- Accompagner et impulser une dynamique pour développer la valorisation du bois issu des haies gérées durablement.

En juin 2023, le Syndicat et le CEREMA ont signé un partenariat dont l'un des volets est consacré au bois-bocage. L'objectif est de co-construire une stratégie territoriale de valorisation du bois issu de l'entretien durable des haies.

Au cours du second semestre, le pôle bocage a débuté un état des lieux et un diagnostic pour identifier les différents acteurs qui travaillent dans la gestion et la valorisation du bois sur le territoire. Le but étant d'identifier les collectivités et les agriculteurs équipés de chaudières à bois-énergie, les producteurs de bois déchiqueté et les plateformes potentielles de stockage.

ANIMATIONS COLLECTIVES ET SENSIBILISATION

Chantiers participatifs - Derval

Dans le cadre de l'accompagnement à la plantation d'un agriculteur sur la commune de Derval, **619** mètres linéaires ont été réservés pour un chantier participatif. Le défi a pu être relevé en décembre 2023, avec les lycéens du Lycée agricole Saint Clair de Derval, encadré par l'agriculteur Frédéric RICHARD et le Syndicat.

Un autre chantier participatif a été organisé plus tôt dans l'année avec ce même Lycée agricole au GAEC des Glycines à Derval, ce qui avait permis d'implanter **360** mètres linéaires de haies bocagères.



Les lycéens encadrés par l'agriculteur Frédéric Richard

Atelier technique Plan de Gestion Durable des Haies Derval

Le 5 mai 2023 un atelier a été co-organisé à Derval avec Sandrine EMERIAU, animatrice de l'AFAC-Agroforesterie, Pays de la Loire. La matinée a été consacrée à la présentation du Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) et de son contenu.

Rando ferme – Blain

Le Syndicat a été sollicité pour co-animer un atelier de sensibilisation aux intérêts du bocage dans le cadre d'une rando ferme sur le Pays de Blain communauté.

UNE JOURNÉE TECHNIQUE POUR PROMOUVOIR L'AGROFORESTERIE EN ÉLEVAGE BOVINS À MARSAC SUR DON

Dans le cadre de ses missions pour lutter contre le ruissellement, limiter le transfert d'intrants et répondre aux enjeux climatiques, le syndicat a souhaité promouvoir l'importance de l'arbre et de la haie dans les élevages bovins à travers une journée technique, le 26 septembre 2023, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, le CIVAM 44, et l'association Sylvagraise.



Présentation du projet agroforestier

Ce moment convivial a été très apprécié des bénévoles. Ainsi, la plantation, composée d'une dizaine d'essences (**merisier, chêne rouvre, tilleul à grandes feuilles, quelques fruitiers greffés, févier d'Amérique, mûrier blanc...**) a pour objectif de fournir de l'ombrage pour le bien-être des animaux, mais également de produire du bois et du fourrage d'appoint, sans oublier d'améliorer le cadre de vie et de travail de l'agriculteur et de l'agricultrice.

Six ans après la plantation, le taux de mortalité des arbres est très faible (moins de 4% de mortalité) et les génisses ont déjà fortement appréciées ces aménagements.

La demi-journée technique a été organisée à Marsac-sur-Don où le GAEC des prairies du Don a ouvert ses portes pour l'évènement. Ce GAEC en bovin lait, a fait le choix en 2017 d'implanter **570** arbres en intra-parcellaire sur **13** ha répartis sur deux parcelles, accompagné par l'association Sylvagraise. Deux jours de plantations ont été nécessaires et ont rassemblé une trentaine de personnes pour le chantier participatif.



Répartition du groupe en trois ateliers

C'est dans cet environnement propice que s'est tenu cet évènement, trois ateliers ont été organisés : le premier présentait la ferme d'accueil et le projet agroforestier avec l'association Sylvagraise et Odile et Dominique PEUZÉ. Le deuxième atelier présentait l'agroforesterie et le pâturage tournant dynamique avec la Chambre Régionale d'Agriculture Pays de la Loire et un leveur témoinnant, Bastien COCAUD.

Le troisième faisait la promotion de la valorisation du bois en plaquette avec le CIVAM 44 et un éleveur témoinnant, David LIBOT.

Ainsi, **40** personnes ont fait le déplacement dont une douzaine d'agriculteurs mais aussi une douzaine d'étudiants en BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole du Lycée Agricole de Derval. Cette demi-journée technique a permis de laisser la parole aux éleveurs sur leurs préoccupations liées au bocage (entretien, valorisation...). Un travail sur la filière Bois est en cours de développement par le Syndicat pour développer à terme la valorisation du bocage, essentielle à sa préservation.

BILAN 2020-2022 :

23.8 km de haie bocagères ont été plantées grâce à l'accompagnement du Syndicat.

20 communes ont été accompagnées dans la réalisation de leurs inventaires bocagers.

Une trentaine d'évènements ont permis de sensibiliser des scolaires, agriculteurs, des élus et des citoyens.

AGRICULTURE

Le programme d'actions agricoles du Syndicat Chère Don Isac repose sur l'accompagnement à la fois individuel et collectif des agriculteurs en s'entourant de l'ensemble des partenaires du territoire.

Pour ce deuxième contrat territorial, la démarche « eau et agriculture » visant à aider à l'évolution des systèmes agricoles en faveur de la qualité de l'eau s'est encore renforcée. De plus, le projet agroenvironnemental et climatique a permis aux agriculteurs du Don amont d'être aidés financièrement pour leurs systèmes respectueux de l'environnement.



Un accompagnement au plus près des agriculteurs grâce à la connaissance du territoire des partenaires agricoles.

DÉMARCHE EAU ET AGRICULTURE - DIAGNOSTICS

En 2021 et 2022, 44 exploitations étaient volontaires pour engager une réflexion sur leurs pratiques agricoles. En 2023, ce sont 14 exploitations supplémentaires qui se sont portées volontaires. A la différence des années précédentes où l'approche individuelle se poursuivait avec une intégration dans des groupes d'échanges, cette année, les agriculteur.trices ne sont pas intégrés à des groupes thématiques après leurs diagnostics individuels, mais sont invités à des journées techniques sur toutes les thématiques.

Dans un premier temps, avant de s'engager dans l'accompagnement collectif, l'exploitation bénéficie d'une phase de diagnostic individuel de son système agricole. Après un pré-diagnostic réalisé par le Syndicat, un diagnostic complet du système est réalisé par un prestataire spécialisé. En 2023, le bureau d'étude Aquasol a été retenu comme prestataire principal. Ce diagnostic « eau et agriculture » répond à deux objectifs : faire un état des lieux du système avec le regard extérieur d'un expert, sur le volet technico-économique et agroenvironnemental, et coconstruire un plan d'action personnalisé qui répond aux objectifs des agriculteur.trices et à l'enjeu eau.

À l'issue de la campagne 2023, les principales thématiques rencontrées portaient sur le coût des intrants, l'usage des produits phytosanitaires et les risques sur la santé, les aléas climatiques, les ravageurs, le prix du marché de l'agriculture biologique et la pression des adventices.

À l'issue des deux premières années, un premier bilan qualitatif peut être mené. Chez les agriculteur.trice.s, plusieurs ont mis en place des techniques d'agriculture de conservation des sols, des pratiques de désherbage mécanique, la mise en place de cultures à vocation protéique, l'optimisation du pâturage et la plantation de haies bocagères.

Mis à part ou hormis quelques agriculteurs concernés par le sans-labour, tous les autres vont poursuivre ces nouvelles pratiques mises en place suite aux diagnostics.

Pour la campagne 2023, le prestataire principal retenu est la Chambre d'Agriculture. L'objectif est d'atteindre la réalisation de 30 diagnostics et de poursuivre la dynamique des groupes.



JOURNÉES D'ÉCHANGES EN COLLECTIF

Travailler en groupe ayant des vertus reconnues pour créer une émulation et accompagner le changement, le SCDI réunit des agriculteur.trice.s volontaires lors de journées d'échanges. Cet appui collectif répond aux besoins techniques de mise en oeuvre des évolutions.

Les journées ont pour objectifs de développer l'échange et le partage d'expériences entre les participants. Les apports techniques et théoriques sont au service de ces échanges et permettent d'éclaircir ou valider les propos **partagés**. Par ailleurs, l'intervenant apporte des informations sur des techniques, des méthodes innovantes et des retours sur leur mise en oeuvre au champ.



En 2023, **9** journées techniques ont été co-organisées avec le Syndicat, avec comme intervenant, le GAB 44, le CIVAM, Seenovia ou la Chambre d'Agriculture. Ces journées techniques ont rassemblé 46 exploitations. Les thématiques allaient des méteils aux désherbages mécaniques en passant par la conduite des prairies face aux aléas climatiques et de la réduction du travail du sol.

INTERVENTIONS SCOLAIRES

Dans le contexte du module « Agriculture et Eau » développé par le GRAINE (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement) comprenant plusieurs séances, le Syndicat Chère Don Isac est intervenu pour la première séquence introductive sur les enjeux de l'eau.

4 classes de première bac pro du lycée agricole de Derval qui ont été accompagnées. Cela représente **70** élèves. Plusieurs notions ont été présentées tel que le petit et le grand cycle de l'eau, l'évolution du climat, la disponibilité de l'eau et l'état écologique de nos cours d'eau.

La suite du module permettra aux élèves de se déplacer sur différentes fermes qui mettent en place des pratiques améliorant la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Le Syndicat a également participé pour la première fois à la 11^{ème} table ronde du CIVAM 44, se basant sur les questions techniques autour des systèmes herbager. Nous avons pu alors aborder les enjeux de la qualité de l'eau et de sa gestion quantitative lors de cet événement.



LANCEMENT D'UNE LETTRE D'INFOS AGRICOLE TRIMESTRIELLE

En septembre et décembre 2023, deux lettres agricoles ont été adressées à **377** agriculteur.trice.s, élu.e.s et partenaires. Ces lettres permettent de les tenir informés des actions et événements à venir, mais également du suivi de la quantité et de la qualité de l'eau. Enfin, elles permettent de mettre en valeur des pratiques agricoles favorables à la qualité des milieux aquatiques au travers de témoignages d'agriculteurs du territoire. Après quelques mois, elle a déjà rencontré un certain succès, car nous avons constaté que plus de **60 %** des destinataires l'avaient consultée !

LANCEMENT D'ÉTUDES QUANTITATIVES SUR L'EAU

Le Syndicat, en partenariat avec le CEREMA s'est lancé dans une étude de faisabilité, d'un nouvel outil d'aide à la décision : Strat'eau. Il permet d'estimer les besoins en eau des usages (prélèvements anthropiques et naturels) et de les comparer aux ressources disponibles pour différents scénarios d'analyse et de prospective (évolution du climat, des ressources, de l'aménagement du territoire).

En parallèle, une étude HMUC a débuté en 2024 sur les bassins versants de la Chère, du Don et de l'Isac en partenariat avec Eaux & Vilaine. Cette étude va évaluer finement les effets du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau en étiage sur les 3 bassins versants.

Elle permettra de réaliser une analyse prospective et étudier différents scénarios de plans de gestion de la ressource en eau et enfin de travailler en concertation avec les acteurs territoriaux afin d'aboutir à un plan de gestion de la ressource en eau concerté.

LE PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DE LA CHÈRE ET DU DON (PAEC)

Le PAEC de la Chère et du Don, porté par le Syndicat Chère Don Isac en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et le CIVAM 44 a été élaboré fin 2022 et déposé auprès des services de l'Etat. Ce PAEC permet l'ouverture de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) en 2023 qui ont vocation à financer sur une période de cinq ans l'évolution des systèmes agricoles afin de répondre aux enjeux agro-environnementaux du territoire.

Trois MAEC sont proposées : bien-être animal et autonomie fourragère, réduction d'herbicides en grandes cultures et sol-semis direct.

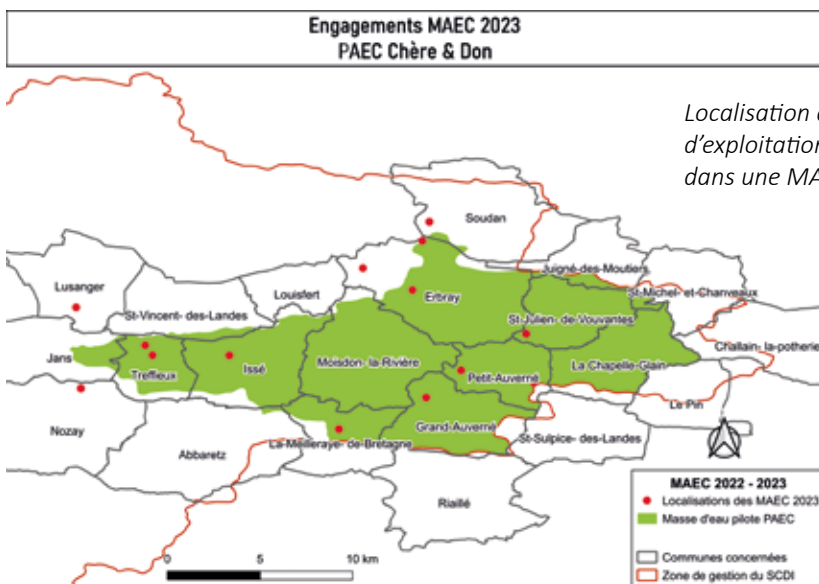
Ces mesures visent à faire évoluer les systèmes agricoles vers des systèmes plus favorables à la préservation de la qualité de l'eau et plus résilients face au changement climatique. Elles aident ainsi au maintien et au développement des surfaces en herbe des exploitations, favorisent l'autonomie alimentaire des élevages, réduisent la pression liée aux produits phytosanitaires et contribuent à la conservation des sols.

La masse d'eau du Don amont a été sélectionnée comme territoire pilote pour l'ouverture des MAEC en 2023.

Avec l'appui partenarial de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et du Civam 44, 4 réunions publiques à destination des agriculteurs ont rassemblé 42 agriculteurs afin de leur présenter les modalités d'engagement des MAEC en début d'année. Ces deux structures ont ensuite accompagné individuellement 14 agriculteurs volontaires en réalisant leurs diagnostics agro-écologiques.

11 agriculteurs ont choisi de s'engager dans la MAEC bien-être animal avec un pourcentage de prairies dans leur exploitation de 70% minimum pour 8 d'entre eux (niveau 3 de la mesure), de 65% pour 2 (niveau 2 de la mesure) et de 60% pour 1 exploitation (niveau 1 de la mesure).

3 agriculteurs ont choisi de s'engager dans le niveau 3 de la MAEC réduction d'herbicides en grandes cultures.



En fin d'année, après le bilan très positif de cette première campagne de MAEC, le projet est renforcé pour 2024 avec le partenariat d'une troisième structure, le GAB 44. De plus, le territoire ouvert aux MAEC est agrandi avec la masse d'eau de la Cône. Une quatrième mesure est également proposée : la création de prairie permanente.

Un travail a été élaboré avec les partenaires agricoles de l'Ille et Vilaine, la Chambre d'agriculture de Bretagne, Adage-Civam 35 et Agrobio 35, pour réaliser un PAEC sur la partie Brétilienne du territoire, sur l'Aron. Ce PAEC piloté par le Syndicat Chère Don Isac permettra aux agriculteurs de l'Aron de s'engager dans des MAEC en 2024 (sous réserve des crédits alloués).

BILAN 2020-2022

44 agriculteurs ont bénéficié d'un diagnostic systémique « eau et agriculture », ce qui a abouti à 17 rencontres de groupes d'agriculteurs.

5 journées techniques ont permis de sensibiliser un plus large panel d'acteurs sur les thématiques du desherbage mécanique ou de l'agroforesterie.

COLLECTIVITÉS

En mars 2023, la mission Accompagnement des Collectivités a été relancée, succédant à une période de vacance de poste.

Les premiers temps ont été consacrés à la prise en main des dossiers en cours, au renouement des liens avec les collectivités déjà engagées sur cet accompagnement afin de favoriser la continuité des actions « Vers une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire ».



La volonté d'intégrer les enjeux liés à l'eau dans le territoire a été réactivée comme l'aide à la gestion de l'eau dans les aménagements, la sensibilisation à la sobriété et l'achèvement de trois mises à jour d'inventaires des zones humides sur les quatre engagés.

Accompagnement d'un groupe d'acteurs locaux sur les zones humides.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE L'EAU EN AMONT DE LA PLANIFICATION

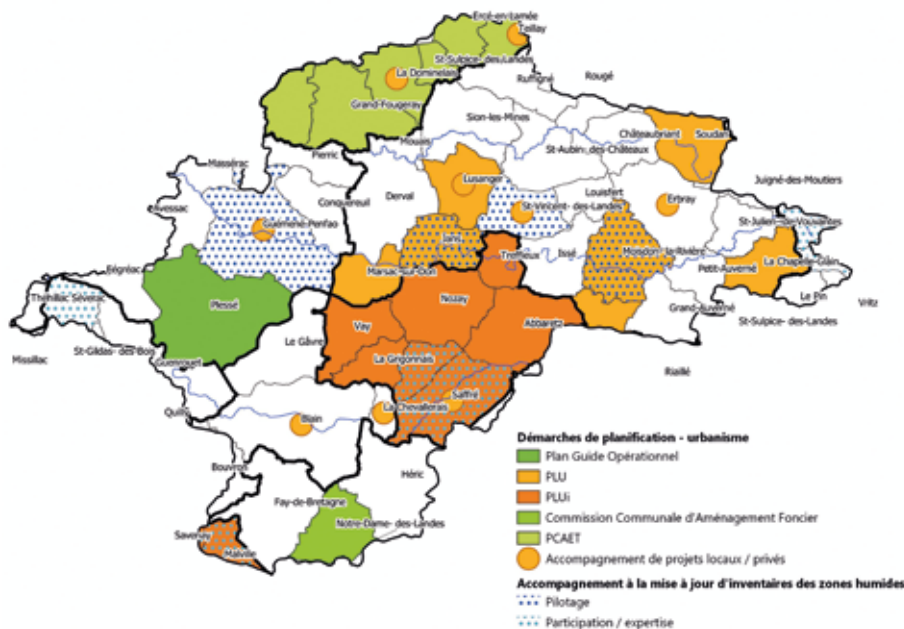
Accompagnement et expertise

Le Syndicat a poursuivi l'accompagnement des collectivités locales en matière d'aménagement urbain, en mettant particulièrement l'accent sur la prise en compte de l'eau en amont des projets de planification ou d'aménagement. Le Syndicat propose son analyse des éléments d'études, participe aux réunions et réalise des notes d'enjeux liées à l'eau (cours d'eau, zones humides, bocage et biodiversité, imperméabilisation et gestion des eaux pluviales, risques, etc.) pour apporter une expertise dans le processus d'aménagement urbain, en privilégiant une approche globale.

Ces collaborations avec les collectivités, permettent à terme la prise en compte de recommandations spécifiques dans le but d'optimiser l'utilisation de l'eau dans le contexte de l'aménagement urbain, tout en préservant l'équilibre écologique des écosystèmes aquatiques.

Démarche « eau & urbanisme »

La démarche sera renforcée en 2024 auprès des EPCI et des communes avec l'accompagnement du Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Suite à la prédéfinition d'enjeux, cette expertise avec le CEREMA visera à répondre aux préoccupations des collectivités sur le volet « eau et urbanisme ».



POURSUITE DES MISES À JOUR DES INVENTAIRES ZONES HUMIDES

Accompagnement de 4 communes

Cette opération, réalisée avec le bureau d'études EF Etudes, a été l'occasion d'aider les territoires en mettant en œuvre des inventaires fiables. Elle s'est appuyée, comme le demande le cahier des charges du SAGE Vilaine, sur un processus de concertation et de sensibilisation impliquant activement les groupes d'acteurs locaux et les administrés lors des phases de levées de doutes. Ces échanges ont permis de rappeler la réglementation en vigueur tout en suscitant du dialogue sur les enjeux liés aux zones humides.



Accompagnement du groupe local de Sévérac / Levée de doutes sur le terrain / Concertation avec les agriculteurs

En 2023, l'inventaire de Jans a été validé en mars, puis intégré au Plan Local d'Urbanisme.

D'autres inventaires ont bénéficiés d'expertises complémentaires et ont reçu l'approbation des conseils municipaux en fin d'année 2023 (Moisdon-la-Rivière et Saint-Vincent-des-Landes). Enfin, celui de Guéméné-Penfao a été redynamisé. Sa finalisation est prévue en 2024 pour une intégration dans les documents d'urbanisme lors de l'élaboration du PLUi.



Expertise sur le territoire et territoires contigus

Le Syndicat a pu aussi mettre à profit son expérience et/ou sa connaissance du territoire au service d'autres maîtrises d'ouvrages pour la réalisation d'inventaires zones humides et éléments du paysage : la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et la Communauté de Communes Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois avec le Syndicat du Bassin Versant du Brivet avec le bureau d'études Hydroconcept) et Anjou-Bleu-Communauté avec le SAGE Oudon.

Zones humides et urbanisme

Les cartes de connaissance des zones humides sont des outils du quotidien pour orienter des décisions en matière de gestion et d'aménagement. Notre mission, épaulée régulièrement par le pôle milieux aquatiques du Syndicat, a aussi permis d'apporter du conseil au territoire sur des zones à enjeux (La Chevallerai, Le Gâvre, Teillay...).

PERSPECTIVES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SOBRIÉTÉ EN EAU

Le Syndicat a engagé une stratégie pour accompagner les communes dans une démarche de sobriété en eau. Cette action s'est appuyée sur les collectivités ayant déjà pris part aux groupes de travail sur les économies d'eau et aux ateliers territoriaux « eau et urbanisme ». Elle a été élaborée au second trimestre 2023 avec le soutien de la Vice-Présidente en charge du dossier.

L'opération, validée en Bureau, a débuté par la mise en oeuvre d'un premier état des lieux des caractéristiques des communes identifiées, à la suite de quoi une phase de communication a été lancée, avec formulaire de pré-engagement et invitation à s'inscrire dans une démarche globale de sobriété. L'ensemble de ces éléments a conduit à une première rédaction d'une trame de cahier des charges afin de retenir un bureau d'études spécialisé.

La stratégie a été fondée sur une couverture du territoire d'actions, une mise en avant des bénéfices potentiels et un accompagnement personnalisé qui s'ancre sur un groupe de travail local. Fin 2023, le territoire pré-engagé couvrait **7** communes pour **5** EPCI adhérents. L'engagement se fera en 2024 lors de la désignation du cabinet d'études après estimation des restes à charge des études et de la méthodologie (notamment temps estimé à passer pour les équipes).

Cette démarche est réalisée en cohérence avec l'appui à la rédaction des fiches actions « économies d'eau » pilotée par le service Eau et Environnement de la DDTM44 et en partenariat avec le CEREMA. Ces fiches pratiques, ancrées dans le territoire et à destination des élus et des services techniques, seront présentées et éditées en 2024.



Rechercher la sobriété dans les communes comme le paillage des massifs ou la récupération d'eaux de toiture à Saffré

ACCOMPAGNEMENT EN ASSAINISSEMENT ET GESTION DU PLUVIAL

Au cours de l'année 2023, le Syndicat a pu accompagner quelques actions dans les domaines de l'assainissement et du pluvial : accompagnement dans la gestion des fossés et création de noues, conseils ponctuels aux collectivités et aux particuliers sur les rejets de stations d'épuration vers les cours d'eau ou sur la gestion adaptée des eaux de ruissellements, et ce, pour encourager des pratiques plus responsables pour la préservation des milieux.



Fossé de gestion des eaux pluviales d'un nouveau lotissement au Gâvre



Dès la phase de planification, il est important de connaître son territoire et les zones humides existantes, comme ici avec ce sol hydromorphe montrant des taches rouilles de fer oxydé par la présence d'eau une partie de l'année (Inventaire des Zones Humides avec EF Etudes)

De 2020 à 2022, plus de 70 actions ont été portées en matière d'accompagnement des collectivités et de ses élus référents et d'expertise - conseil au territoire dont:

1 PPRI, **1** PCAET, **1** PAAT, **1** PLUi, **1** PLU,
1 opération Coeur de Bourg et **3** projets
d'aménagement

6 collectivités soutenues dans leur mise à
jour d'inventaire zones humides dont **4** en
maîtrise d'ouvrage

Des ateliers territoriaux de sensibilisation aux
enjeux de l'eau dans l'urbanisme

Des contributions à des enquêtes publiques

1 comité sécheresse et une dynamique
interne-externe autour de ce volet

7 fiches actions « économies d'eau »
réalisées en 2022

1 expertise pollution sur des captages et des
expertises assainissement-milieu récepteur

300 relevés de terrain pour identifier des
assainissements préjudiciables pour la
qualité de l'eau

COMMUNICATION

En 2023, les actions de communication interne/externe et institutionnelle se sont poursuivies, notamment sur des événements emblématiques comme la Journée Mondiale de l'Eau.

L'arrivée d'une nouvelle chargée de mission communication, en deuxième partie d'année, a permis d'apporter un nouveau souffle, la structuration de la stratégie de communication et une maîtrise des supports déployés.



Un temps fort important et de nombreuses retombées médiatiques le 12 juin 2023 pour la signature du nouveau Contrat Territorial Eau 2023-2025.

LA COM, UN SERVICE SUPPORT TRANSVERSAL

La communication est présente dans quasiment toute action entreprise par les services opérationnels du Syndicat Chère Don Isac : milieux aquatiques, bocage, agriculture, relations aux collectivités. La politique de communication s'appuie sur la transformation des actions en des résultats probants en matière d'image, de notoriété et d'engagement.

Dans les parties 2 et 3 de ce rapport d'activité, il est à noter la réalisation de supports ou de moyens de communication pour mobiliser, valoriser ou faire connaître des actions, des notions techniques, des événements, etc. En voici quelques exemples :

- **Susciter l'engagement en sensibilisant le grand public** lors de la fête de l'Environnement à Nozay
 - o Une centaine de personnes sont venues sur le stand (photo p.2)
- **Avoir une bonne image et se faire connaître des riverains** en posant des panneaux d'informations pédagogiques à proximité des travaux
 - o Un panneau par technicien, soit 5 panneaux (lire p. 19)
- **Transmettre et sensibiliser les enfants aux enjeux de l'eau** avec le programme pédagogique
 - o Tous les ans, près de 400 élèves participent au programme (lire p. 36)
- **Se faire connaître des agriculteurs** pour leur présenter nos actions et nos possibilités d'accompagnement
 - o Une lettre d'info numérique a été créée en début d'année 2023. Elle est adressée aux agriculteurs ainsi qu'aux élus et partenaires du Syndicat (lire p. 30).

COMMUNICATION MEDIA 2023

› **Site internet** (chiffres approximatifs en raison de la création du module de statistiques fin novembre 2023) :

- **618** visiteurs uniques par mois
- **3 min 12"** : le temps passé par chaque visiteur en moyenne

› **Réseau social LinkedIn :**

- **425** abonnés au total en décembre 2023
- Une **100^e** d'abonnés se sont inscrits en 2023

**QUELQUES
CHIFFRES**

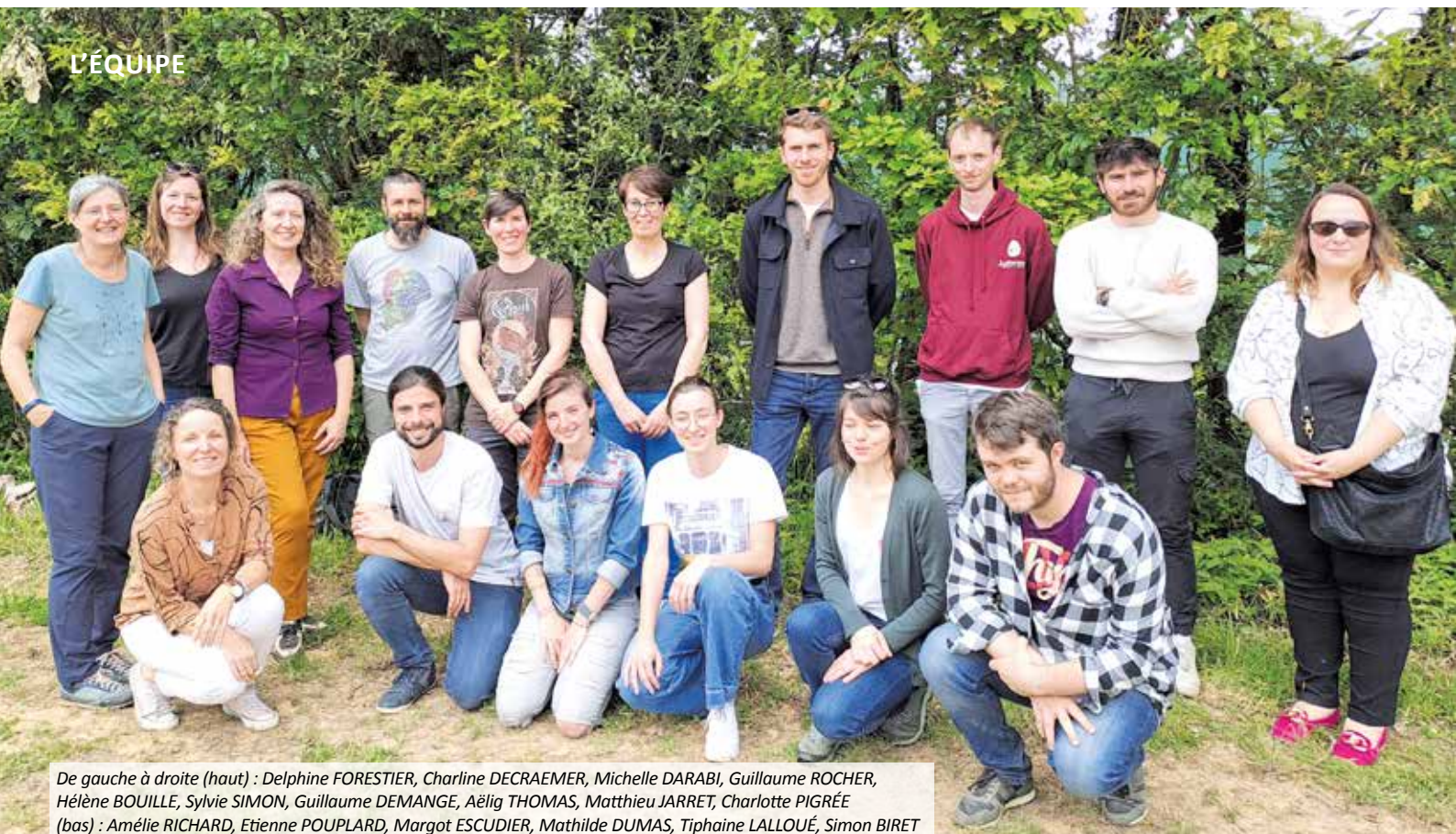
› **Presse**

- **5** points presse ont été réalisés en 2023
 - o Cérémonie de signature du nouveau Contrat Territorial,
 - o Plantation de haies,
 - o CEREMA,
 - o MAEC,
 - o Journée Mondiale de l'Eau
- Plusieurs **10^e** d'articles de presse en ont résulté dans le Ouest-France, Presse Océan, L'Eclairer de Châteaubriant et sur des sites internet comme actu.fr

› **Réseau social YouTube :**

- Restauration hydromorphologique des cours d'eau
 - o Postée fin 2022, la vidéo a été vue par plus de **5800** personnes en 2023 !
- Journée Mondiale de l'eau 2023
 - o Le film réalisé a été vu par **231** personnes

L'ÉQUIPE



De gauche à droite (haut) : Delphine FORESTIER, Charline DECRAEMER, Michelle DARABI, Guillaume ROCHER, Hélène BOUILLE, Sylvie SIMON, Guillaume DEMANGE, Aëlig THOMAS, Matthieu JARRET, Charlotte PIGRÉE
(bas) : Amélie RICHARD, Etienne POUPLARD, Margot ESCUDIER, Mathilde DUMAS, Tiphaine LALLOUÉ, Simon BIRET

SENSIBILISATION

Depuis 2020, le Syndicat propose un programme gratuit d'animation sur l'eau aux écoles primaires du territoire.

En parallèle, le Syndicat participe à des événements locaux portés par des partenaires afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau.



Expliquer, montrer, échanger, découvrir pour permettre une prise de conscience de la nécessité de préserver la ressource en eau

*Animation auprès des scolaires - Foire de Béré - Châteaubriant
08 septembre 2023*

PROGRAMME PEDAGOGIQUE SUR L'EAU

Le programme est ouvert aux classes de CM1-CM2 et se réalise sur une année scolaire.

Les objectifs principaux du programme :

- Sensibiliser aux enjeux de l'eau à l'échelle d'un bassin versant
- Comprendre le fonctionnement d'un bassin versant
- Prendre conscience de l'impact de l'homme sur son environnement
- Découvrir l'environnement proche

Le programme est coordonné par le Syndicat et co-animé avec 4 structures : CPIE Val de Vilaine-Association Nature et Mégalithes, Bretagne vivante section Loire-Atlantique, Fédération de pêche et protection des milieux et le Syndicat d'eau potable Atlantic'eau qui intervient sur ce programme sur les communes desservies par le captage de Saffré.

Il se déroule en 4 séances avec une adaptation du contenu de certaines séances selon la thématique choisie.

3 thématiques proposées

Aux arbres citoyens



Eaux Bicycles



1000 Lieux humides



Durant ce programme, les élèves abordent la notion de bassin versant à travers différents outils (enquête sur la rivière, maquette de bassin versant, schéma, carte...), les rôles des haies, des zones humides et la pollution de l'eau...



Lors de la dernière séance, animée par le Syndicat, les élèves participent à une action de sensibilisation des habitants. Des inscriptions au sol sous forme de pochoirs sont réalisées près des avaloirs d'eau pluviale afin d'interpeller la population sur la pollution de l'eau par les déchets terrestres.

Sur l'année 2023 :

- de janvier à juin ont lieu les séances d'animation des classes inscrites au programme 2022-2023
- et de septembre à décembre, c'est la période d'inscription et d'échanges avec les classes qui participeront au programme pour l'année scolaire 2023-2024

Vous voulez tout savoir sur le programme pédagogique année scolaire 2022-2023



Classes inscrites au programme 2023-2024

Nom de l'école	Commune	Thématique choisie
Ecole La Pierre Bleue	NOZAY	EAU BICYCLES
Ecole Anatole France	BLAIN	
Ecole Sainte Marie	DERVAL	
Ecole Henri Rivière	FAY DE BRETAGNE	1 000 LIEUX HUMIDES
Ecole Publique Ecol'Eau	LA CHEVALLERAI	
Ecole Les Marronniers	LA GRIGONNAIS	
Ecole Anatole France	BLAIN	AUX ARBRES CITOYENS
Ecole Des Aulnes	PETIT-AUVERNE	

**374 élèves,
7 écoles,
15 classes,
7 communes**

Ce programme, gratuit pour les écoles financé dans le cadre du Contrat Territorial Eau par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire, la Région Bretagne et le Syndicat.

BILAN CONTRAT TERRITORIAL EAU 2020-2022

Le programme pédagogique, action fortement appréciée des élève.s et des enseignant.e.s, a permis de sensibiliser lors du 1^{er} contrat plus de **1000** élèves sur **27** communes du territoire.

Le Syndicat a décidé en 2020 de faire de la Journée Mondiale de l'Eau un événement annuel marquant de la structure en proposant une animation à destination des élus et du grand public. Il a aussi été présent sur différents événements portés par des partenaires du territoire.

ACTIONS GRAND PUBLIC

↳ Journée Mondiale de l'Eau

De format ludique tourné vers le grand public et les familles, cette action multi-partenaire a permis une dynamique avec les intervenants, l'agriculteur, la CUMA et les élus de La Chevallerais



qui accueillait l'évènement. La diversité des sites et des animations, les thématiques et la présence de plusieurs espèces végétales ou animales (triton, abeille noire, fritillaire pintade, essences bocagères patrimoniales...) ont plu aux **42** participants. Les panneaux pédagogiques et supports réalisés pour l'occasion pourront être valorisés lors de nouveaux événements.

« Très belle journée passée en votre compagnie. Explications très intéressantes à chaque stand. Un événement qui mérite d'être connu. »

↳ Foire de Béré

Cet événement est l'occasion de présenter les missions du Syndicat à un public d'agriculteurs, familial et scolaire, en s'appuyant sur des outils pédagogiques tels que la maquette de bassin versant et des illustrations des travaux du Syndicat et de créer de l'échange plus général sur l'eau, l'arbre, le territoire. Cette année, les diagnostics eau & agriculture et les plantations bocagères ont été particulièrement mis en avant. **10** classes et leurs 2 accompagnateurs (soit **176** élèves du CE1 au CM2) ont été accueillies sur le stand pour être sensibilisées. La Foire est aussi l'occasion de renforcer la présence du Syndicat auprès d'autres partenaires exposants.

↳ Autres événements

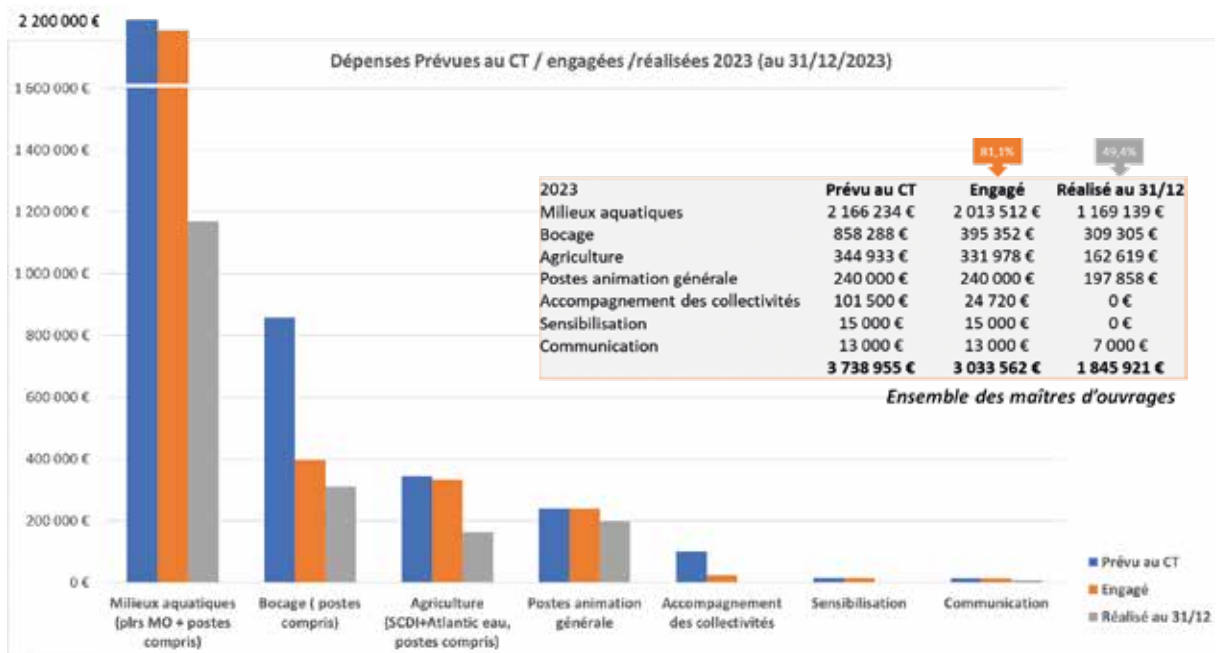
Fête de l'environnement (Nozay) , Semaine du Développement Durable (La Grignonnais)
À l'initiative des communes, le Syndicat était présent sur ces 2 événements (dimanche 04 juin et jeudi 21 septembre en soirée) afin de présenter les missions du Syndicat, d'échanger avec le grand public sur l'eau et de sensibiliser, grâce à la maquette de bassin versant sur le rôle notamment des haies et de la restauration des cours d'eau.



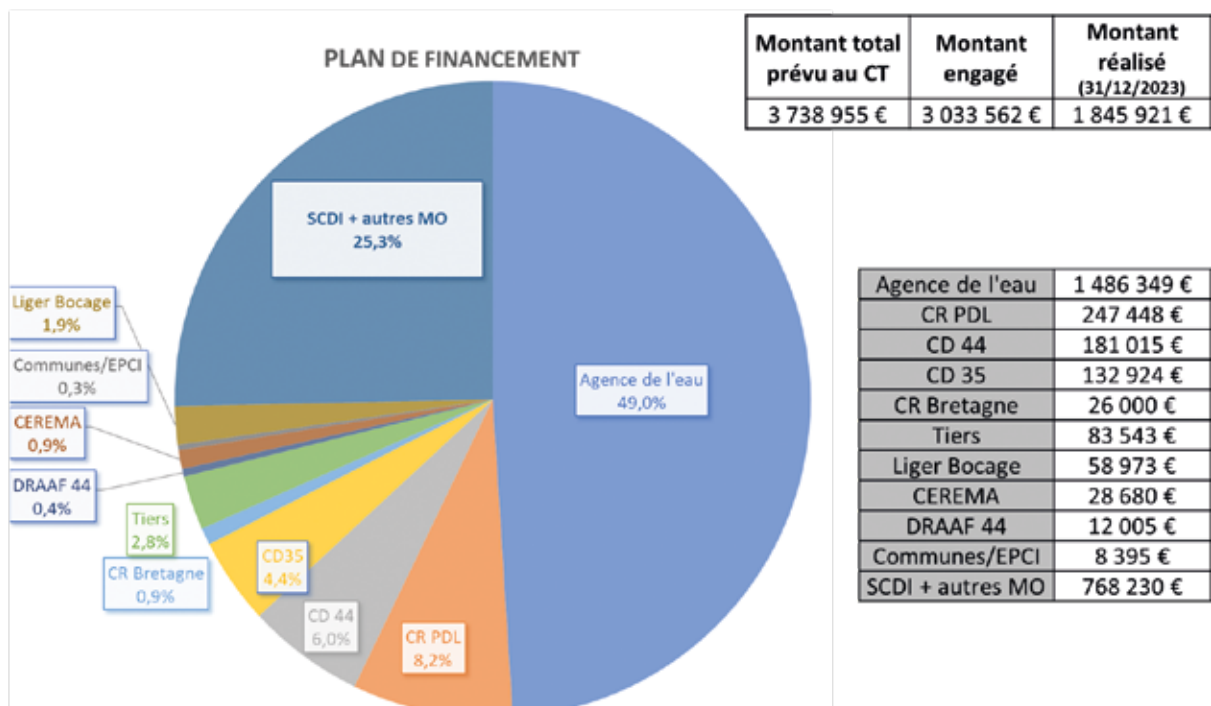
Ruisseau du Pas
d'Hin à Derval.
Restauration de la
morphologie par
technique végétale
(lit de branchages)

PLAN DE FINANCEMENT CT EAU 2023 (chiffres arrêtés au 31 décembre 2023)

DEPENSES PREVISIONNELLES



RECETTES PREVISIONNELLES (SUR L'ENGAGÉ)



BUDGET 2023

FONCTIONNEMENT		CA 2023
Dépenses de fonctionnement		1 322 971 €
Charges de personnel et frais assimilés		725 619 €
Charges générales		167 972 €
Prestations *		281 237 €
Autres charges de gestion courante		41 285 €
Charges financières		15 861 €
Opérations d'ordre de transfert entre section		90 996 €
Recettes de fonctionnement		1 604 289 €
Participations des EPCI		890 000 €
Subventions (AE, CR PDL, CD 44, CR BZH)		670 178 €
Remboursement rémunérations personnel, SS et prévoyance		18 339 €
Participations agriculteurs		20 235 €
Produits de services		5 141 €
Autres produits		396 €
Produits exceptionnels		
Résultat de Fonctionnement		281 318 €

INVESTISSEMENT		CA 2023
Dépenses d'investissement		1 922 518 €
Actions MA (travaux, études...)		954 563 €
Matériel de bureau et matériel informatique, Mobilier		8 700 €
Remboursement Emprunts		49 210 €
Dépenses d'ordre Opérations patrimoniales		910 045 €
Recettes d'investissement		2 015 870 €
Subventions Prog actions (AE, CR PDL, CD 44, CR BZH)		499 713 €
Emprunts		400 000 €
Fonds Compensation TVA		115 116 €
Rectte d'ordre Opérations patrimoniales		910 045 €
Opérations d'ordre de transfert entre section		90 996 €
Résultat d'Investissement		93 352 €

* Inventaires bocagers, plantations bocagères, journées techniques, inventaire zones humides, programme pédagogique, suivi qualité, communication, inventaires faune flore, indicateurs de suivis

Excédent d'investissement 2022	556 283 €
Résultat final d'investissement 2023	1 089 765 €

Résultat final global 2023	1 927 366 €
RAR dépenses d'investissement	19 236 €

PARTIE 5 | Analyse, bilan, perspectives

ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Michelle Darabi, directrice du Syndicat Chère Don Isac

Fin 2023, nous clôturons déjà une première année du 2^{ème} CTEau 2023-2025, très importante pour renouveler l'ambition forte du Syndicat Chère Don Isac.

Le premier CTEau 2020-2022 a été très intense et productif, avec une fusion de structures à mener et des aléas liés aux contextes externe et interne.

Les résultats du Syndicat Chère Don Isac sont probants et démontrent la performance de cette structure au service du territoire Chère Don Isac, d'autant plus pour accomplir des missions basées à 80 % sur le volontariat des acteurs du territoire.

Les résultats collectifs chiffrés ne sont pas suffisants pour comprendre toute l'énergie déployée par nos richesses humaines qui interagissent au sein du Syndicat Chère Don Isac : élus, équipe, partenaires techniques et financiers.

Les actions de coordination sont nécessaires à la bonne réalisation des actions mais difficiles à visualiser ou à mettre en avant dans ce rapport. Comme la transversalité, la coordination est indispensable à la cohérence des actions qui sont, par nature, fortement interdépendantes.

Le Syndicat Chère Don Isac est désormais bien ancré, même si certains aspects restent à consolider en 2024 : stabilisation de l'équipe malgré les mouvements de personnel, mobilisation des acteurs du territoire et en premier lieu, les 8 EPCI membres du Syndicat Chère Don Isac.

Notre mission s'avère de plus en plus complexe au vu du contexte général qui dévalorise les règles et programmes de protection de l'environnement, d'autant plus avec une réduction des financements.

Le collectif du Syndicat Chère Don Isac (élus, techniciens et partenaires) doit donc faire preuve de conviction et de persévérance pour mener à bien les actions au service du territoire et de ses acteurs.

Interviews élus



« J'ai fait partie des élus qui ont participé à la fusion des trois syndicats de la Chère, du Don et de l'Isac en 2019 puis 2020. C'est un travail de longue haleine qui commence à porter ses fruits ! Nous l'avons vu tout récemment avec les inondations. Si les travaux sur les petits cours d'eau n'avaient pas été faits, les dégâts auraient sûrement été plus importants. Nous avons besoin de tout le monde pour travailler : aussi bien des élus qui s'engagent, que des agriculteurs ou des particuliers riverains pour réaliser des travaux. La stratégie territoriale 2020 – 2025 est très ambitieuse. Elle nécessite d'importants moyens financiers, des politiques publiques claires et un programme d'actions et d'entretiens, suivi au quotidien. »

Témoignage de Claire Théveniau

Présidente de la Communauté de Communes de Nozay,
membre du Conseil Régional des Pays de la Loire et Maire de Puceul



« Le CT Eau 2023-2025 est un contrat ambitieux, qui poursuit la mise en œuvre des actions du précédent contrat pour la reconquête de la ressource en eau. La Région apporte un soutien financier de plus de 700 000 euros pour la mise en œuvre de ce contrat. En parallèle, en 2023 la Région a voté le plan « Protégeons notre eau ». Ce plan s'articule autour de deux volets : le volet eau potable et le volet pour une gestion durable et responsable de la ressource en eau. Sur le bassin versant Chère-Don-Isac, ce plan permettra notamment d'accompagner le captage prioritaire de Saffré exploité par Atlantic'Eau avec comme objectif d'améliorer la qualité de la ressource en eau et notamment de réduire la pollution par les produits phytosanitaires de synthèse. »

Témoignage de Philippe HENRY

Vice-Président du Conseil Régional Pays de la Loire- Conseiller délégué à l'écologie - Membre de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé



Syndicat
CHÈRE DON ISAC

1 ALLÉE DU ROCHETEUR - 44590 DERVAL
TÉL. 02 40 07 75 37
www.cheredonisac.fr

AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE



Opérations financées avec une contribution de la Banque européenne d'investissement

